

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

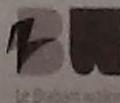
Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

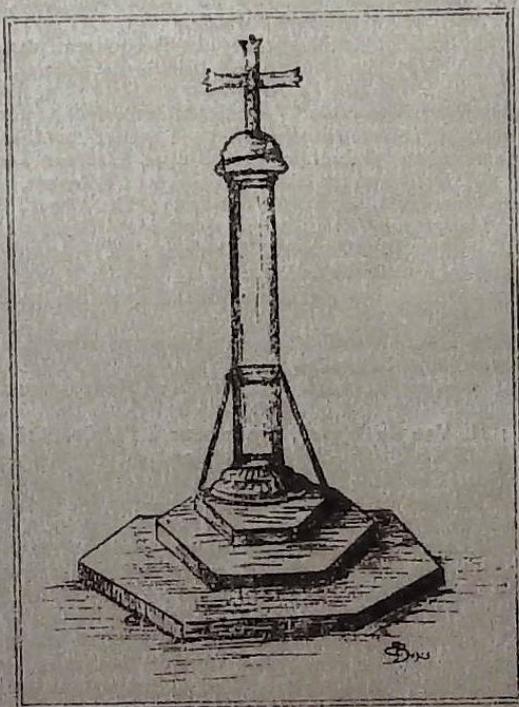
PRIX : Fr. 3.00 1924 -- N° 17

BULLETIN

du Service Provincial de Recherches Historiques et Folkloriques

FOLKLORE BRABANÇON

Bruxelles, 12, Vieille Halle aux Blés



Dit tijdschrift verschijnt ook in 't Vlaamsch; voor de intekening op de Vlaamsche uitgave gelden dezelfde voorwaarden.

398

(493.2)

FOL

F

2244

Commissiou Provinciale. — Provinciale Commissie

PRÉSIDENT (VOORZITTER) : M. Charles Gheude, député permanent (bestendige afgevaardigde).

SECRÉTAIRE (SECRETARIS) : M. Albert Marinus.

MEMBRES (LEDEN) : MM. Closson, conservateur au Musée du Conservatoire de Bruxelles (*bewaarder van het Museum van het Conservatorium van Brussel*), De Bruyn, avocat (*advokaat*), de Munck, archéologue (*oudheidkundige*), Despret, de Nivelles, Didier, Frédéric, archiviste de l'Etat (*Staatsarchivaris*), Lindemans, conseiller provincial (*provincieraadslid*), Sander Pierron, homme de lettres (*letterkundige*), Smets, professeur à l'Université de Bruxelles (*professor aan de Brusselsche Hoogeschool*), Is. Teirlinck, membre de l'Académie flamande (*lid der Vlaamsche Academie*), Vaes, architecte (*bouwkundige*).

Correspondants. — Briefwisselaars.

AERSCHOT : M. Fonteyn, architecte (*bouwkundige*).

ASSCHE : M. Cricq, Lucien, 18, rue de l'Aurore, Bruxelles.

ATTENRODE-WEVER : M. Louis Chaltin, brasseur, à Glabbeek (*brouwer*).

BECQUEVOORT : M. Hendrik Claes, instituteur (*onderwijzer*).

BETECOM : M. Vissenaekens, instituteur (*onderwijzer*).

BEYGHEM : M. Tilemans, curé (*pastoor*).

BIERBEEK : M. Jacobs, curé (*pastoor*).

BIEZ : M. Emile Benoit.

BOMAL : M. Jules Grenier, géomètre du cadastre, à Jodoigne.

BONLEZ : Comte Arnold Du Monceau de Bergendal, bourgmestre.

BOORTMEERBEEK : M. Van Gorp, docteur (*geneesheer*).

BRUXELLES (BRUSSEL) : MM. Henri de Bosschere, major retraité (*rustende majoor*), professeur honoraire à l'École de guerre (linguistique, étymologie) (*eerereprofessor aan de Krijgsschool, taalkennis, woordafleidkunde*); Cosyn, conseiller communal (*gemeente raadslid*); Alphonse de Marneffe, toponymie (*plaatsnamenkunde*); Foncke, professeur à l'Athénée d'Ixelles, docteur en philologie germanique (*leeraar aan het Atheneum van Elsene, doctor in germaansche philologie*); Gilmont, conseiller d'arrondissement (*arrondissementskommissaris*); Th. Jamar, licencié en sciences sociales, instituteur (*licentiaat in maatschappelijke wetenschappen, onderwijzer*); Minnaert, professeur à l'Institut des Hautes Études, toponymie (*plaatsnaamkunde*).

BUYSINGHEN : M. le baron de Kerckhove d'Exaerde, bourgmestre (*burgemeester*).

CEROUX-MOUSTY : M. Henri Rousseau, conservateur des monuments royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.

CORBALS : MM. Ploegaerts, curé (*pastoor*) et Bourguignon, instituteur (*onderwijzer*).

CORTENBERG : M. Van de Wyver, professeur à l'Université de Liège.

COURT-SAINT-ET-ENNE : M. Minne, Adrien.

DIEGHEM : M. De Coninck.

DIEST : M. G. Van Oostveldt, architecte.

DILBEEK : baron de Viron, bourgmestre (*burgemeester*).

DION-LE-VAL : M. Henri Snappe, instituteur (*onderwijzer*).

FOREST : M. Albin Charlier, conseiller communal (*gemeenteraadslid*).

GENAPPE : MM. Brunard, sénateur (*senator*); Jules Dewert, instituteur (*onderwijzer*).

GLABBECK-SUERBEMPDE : M. Louis Chaltin, brasseur.

GRIMBERGHEN : Rév. chanoine Delestré, archiviste de l'abbaye.

HAL : M. Possoz, conseiller provincial, notaire honoraire (*notaris*); M. Van den Weege, inspecteur d'arrondissement.

HAMEL : M. le baron de Troostembergh, ancien bourgmestre.

HAMEL : M. De Witte, Cam., bourgmestre (*burgemeester*); M. Nols, prélat de l'abbaye de Parc (prelaat).

HAMEL : M. Willemaers, curé (*pastoor*).

HAMEL : M. Bourguignon, instituteur (*onderwijzer*).

HAMEL : M. Gerondal, secrétaire communal (*gemeentesecretaris*).

HAMEL : MM. De La Haut; Oscar De La Haut; Oscar De La Haut, architecte; De La Haut; Oscar De La Haut, lieutenant-colonel.

3^{me} Année. — N° 17

Avril 1924

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE :

Le Fantastique dans l'imagination populaire. — La Frontière linguistique. — A propos du Quartier des Marolles. — Saint Léonard, à Léau. — Saint Léonard, à Huyssinghen. — Le « Strijdbeempde », à Winghe-Saint-Georges. — Le Perron de Mont-Saint-Guibert. — Les Maisons bâties en une nuit. — La Légende des Quatre Fils Aymond. — Le Jeu de fers. — Etudes historiques et folkloriques de Vollezele. — Menus faits, etc.

Le fantastique dans l'imagination populaire.

Ainsi que l'écrivait M. Gaidoz, les folkloristes ont généralement la tendance de limiter leurs recherches aux faits devenus traditionnels, c'est-à-dire à ceux qui ont acquis un caractère de stabilité et d'invariabilité (1). Mais, à notre avis, il y a pour le folklore un champ d'investigation tout aussi étendu et non moins fécond que le précédent : c'est celui de la genèse et de l'évolution des faits, des coutumes et des légendes. Les conceptions populaires naissent, se transforment et disparaissent. Les unes ont la vie brève et un champ d'expansion très limité; d'autres traversent les siècles et se répandent dans l'humanité presque entière.

Ce que nous présentons ici, c'est une série de petits récits qui, sans avoir eu une grande expansion, n'en ont pas moins inspiré une forte croyance aux gens de l'endroit où ils ont été recueillis. Chacune de ces légendes, prise isolément et observée du dehors, semble confirmer le fameux mot de Flaubert : « ... la bêtise humaine est immense... » Mais le rôle du folkloriste est non seulement de recueillir des anecdotes plus ou moins intéressantes et de les classer comme telles, mais encore de les analyser, de les comparer afin de mieux comprendre l'esprit populaire qui les a engendrées. On verra notamment que ces récits ont leur logique propre, bien différente de celle des logiciens, et qui varie avec le degré de croyance qu'ils inspirent; degré de croyance qui, notons-le, a une intensité très variable.

Il en résulte que ces légendes, dont certaines ont des allures de petits cycles, méritent mieux que l'attention passagère que l'on accorde à une curiosité, et que, si elles sont intéressantes pour le folklore anecdotique, elles le sont tout

(1) *Méusine*, XI, p. 321. C'est également ce que constate M. Isid. Teirlinck au début de son *Folklore Flamand*.

398
(1493.2)
FOL
II

autant, sinon plus, pour la psychologie de la croyance qui joue un rôle si grand dans la tradition populaire.

Tous les récits que nous avons notés ici, ont un fond de fantastique ou de surnaturel, ce sont des « événements » auxquels les gens « superstitieux » croient, alors que nous, nous restons fatalement sceptiques, malgré les affirmations décidées des conteurs, qui ont été ou acteurs ou spectateurs du petit drame ou qui, tout au moins, le tiennent de gens qu'ils considèrent comme absolument *dignes de foi*.

Le fantastique ou le surnaturel se caractérisent par certaines particularités psychologiques : *L'image est perçue par un sens, et pas par les autres*. Cette constatation avait déjà été faite par Grimm.

A Linden, un ouvrier de l'Etat revient chez lui à la nuit tombante. *Il entend* derrière lui un pas semblable au sien, il se retourne, mais *ne voit* personne; il demande si quelqu'un fait la route avec lui : pas de réponse. Il s'arrête, le bruit des pas s'arrête également. Pris de peur, l'ouvrier se met à courir, et les pas le suivent. Affolé, il entre dans une ferme. Les habitants le tranquillisent et l'accompagnent sur une centaine de mètres. Dès qu'il fut seul, le bruit des pas recommença et l'accompagna jusqu'aux premières maisons du village. Lui-même et les gens du bourg crurent qu'il avait été suivi par un spectre.

Le cas est vraisemblablement très simple. Le héros de l'aventure a entendu l'écho ou la résonnance de son pas. Croyant être suivi, il s'est retourné; mais, comme il n'a vu personne, la discordance entre ses propres sensations a amené l'angoisse, et la représentation sensorielle vraie a suscité une image fantastique et terrifiante.

Il est presque inutile de dire que, pour les êtres émotifs, la solitude dans la campagne intensifie les émotions de la peur et les visions qu'elle engendre.

L'homme de raison nie la réalité du phénomène en le rangeant dans la catégorie négligeable des illusions; l'homme superstitieux les transporte dans un autre monde d'idées et d'images où ces discordances sont possibles, en un mot, le monde surnaturel.

Parfois, comme dans les hallucinations ou les cauchemars, *les images sont perçues par un individu et pas par les autres*. Ces images, alors, ne parviennent pas à être

localisées dans le domaine du réel et prennent un caractère fantastique et angoissant.

Il y a quelques trente ans, dans une famille à Cortryck-Dutzel, les enfants étaient, depuis plusieurs jours, très inquiets la nuit. Le lit des parents se trouvait près de l'escalier. Une nuit, la femme vit la fillette de 6 ans qui s'avancait vers cet escalier; elle voulut la saisir, mais ne prit rien.

Les parents se levèrent et allèrent voir près du lit des enfants; ceux-ci criaient d'effroi et montraient la fenêtre où ils voyaient des bêtes grimaçantes. Les parents ne les voyaient pas. Le père mit un drap de lit devant la fenêtre, mais, alors une bête sauta dans la chambre et *les enfants* la virent entrer dans le cuvier où trempait du linge. Le père prit un couteau à pain, le trempa dans l'eau bénite et frappa dans le cuvier. *Les enfants* virent du sang couler, puis, tout rentra dans l'ordre.

Le lendemain, un colporteur se présenta. Il avait la main bandée. Le père lui demanda ce qu'il avait à la main. Il répondit qu'il avait été mordu par un chien. Le père répliqua : « C'est sans doute un chien bien étrange qui vous a mordu ? » Le colporteur, se sentant démasqué, partit à la hâte.

Ce dernier trait forme la liaison entre la réalité et le fantastique et a pour but de renforcer le degré de vérité ou de certitude de celui-ci.

L'enfant, plus encore que l'adulte, a naturellement une tendance à considérer ses rêves ou ses illusions comme faisant partie du domaine du réel. Ce domaine est chez lui moins fortement organisé que chez l'adulte, dans l'esprit duquel les expériences successives ont rectifié maintes erreurs de ce genre, et qui, par suite, a toujours acquis un certain esprit critique.

Voici un second cas, où l'illusion, de même nature que la précédente, est préparée par une série d'événements qui ont aiguisé l'imagination :

Il y a quarante-cinq ans environ, une petite ferme de Cortrijck-Dutzel était hantée. On y entendait des bruits insolites la nuit; les animaux domestiques se détachaient dans l'étable et dans l'écurie et dévastaient tout; les objets les plus lourds étaient transportés sans raison apparente; le beurre ne se formait pas dans les barattes; enfin, une malédiction complète.

On fit venir un moine de Bruxelles qui pria pendant plusieurs jours. A un moment donné, le religieux dit aux personnes présentes: « La voyez-vous? » Et il désignait un endroit où personne ne voyait rien, si ce n'est, à proximité, un tout jeune cochon. Tout à coup, le cochon se dressa sur les pattes de derrière, ouvrit largement la gueule, leva les oreilles et resta quelques instants dans cette position étrange.

Le religieux récita encore des prières et donna la bénédiction. Tout redevint normal dans la petite ferme.

Ici encore, le religieux voit ce que les autres personnes ne voient pas.

Il est à noter que le religieux ne donne aucune indication sur la nature de l'objet qu'il perçoit; par conséquent, il ne suggère aux spectateurs aucune image précise. Par contre, ils aperçoivent le cochon qui fait probablement un geste inusité, que dans les récits subséquents on a fortement exagéré. Il est certain que dans l'idée des conteurs, et vraisemblablement dans la pensée des spectateurs, le cochon était possédé par l'être ou la chose que le religieux avait indiqué.

Voici un autre récit où les illusions et hallucinations de diverses natures se succèdent; elles sont même collectives, puisqu'elles sont perçues par les deux actrices du récit. L'existence réelle de la ferme sert d'argument à la croyance qu'on accorde au récit, les passages souterrains donnent à l'habitation un caractère mystérieux, si favorable à l'écllosion des légendes.

Il existe encore, à Cortrijck-Dutzel, une vieille ferme où il y a des passages souterrains; personne n'y entre parce que les lumières s'y éteignent. Le fermier étant mort, la veuve y habitait avec la servante. Mais la ferme était hantée. Sur les viviers, on entendait des bruits les plus insolites: chute de corps, clapotements, etc. Pendant plusieurs soirées, les deux femmes récitant, comme de coutume, leur chapelet à haute voix, entendirent des réponses provenant du grenier. Un jour, elles virent deux sœurs noires dans le corridor, qui disparurent brusquement. Un soir, elles virent le fermier défunt entrer à cheval par la porte, et puis disparaître. La fermière défendait à la servante de parler de ce dernier fait, avec promesse d'une robe neuve pour payer son silence.

(A Linden existe également une ferme où il y a des souterrains. Personne non plus n'y pénètre. Mais, anciennement, le soir, la grange de cette ferme fourmillait de singes qui circulaient sur les poutres du toit.)

Dans quelques cas, *les objets représentés par les images échappent au contact ou à l'effort*. Ils n'ont pas de poids, ce qui fait, notamment, qu'ils ne laissent aucune trace de pas; ou bien encore, *ils se transforment, mais leurs transformations ne s'opèrent pas en fonction continue*, ils apparaissent, ou disparaissent brusquement, et ainsi il leur manque une des conditions de la réalité matérielle.

A Linden, on parlait, à cette époque, de la présence d'un loup-garou. Un soir, quelques hommes rentrant chez eux crurent le voir dans un pré, mais, à leur approche, ce qu'ils pensaient être un loup s'enfuit sur deux jambes et ne put être attrapé. Le lendemain, les hommes revinrent voir le pré à l'endroit où avait eu lieu l'apparition; leurs propres pas étaient profondément marqués dans la boue, mais ceux du loup-garou étaient invisibles. C'est donc bien un être immatériel.

A Cortrijck-Dutzel, un paysan rentre assez tard dans la nuit. Un homme le suit pas à pas. Le paysan le voit et entend ses pas. Il lui parle, mais n'obtient pas de réponse. Arrivé près de chez lui, le paysan voit que son compagnon a brusquement disparu sans laisser de traces. Ceci le confirma dans l'idée que c'était un fantôme.

L'apparition et la disparition brusque d'un être ou d'une chose est un caractère de son immatérialité, c'est-à-dire qu'il appartient au domaine du surnaturel.

Le petit conte ci-après, recueilli à Assche, en Brabant, malgré sa concision, fait sentir admirablement le tragique que peut engendrer un phénomène de cette nature:

Un fermier qui avait deux chevaux constata, à diverses reprises, que la nuit il y en avait un troisième dans son écurie. Un voisin, à qui il avait raconté le fait, lui demanda d'en agir à sa guise avec l'intrus, ce que le fermier accorda.

Il vint donc un soir que le troisième cheval était à l'écurie, l'attela, lui fit labourer, au clair de lune, un immense champ, sous la menace constante de violents coups de bâton.

Au matin, il détela le cheval, le laissa partir et le fermier ne revit plus jamais ce troisième cheval dans son écurie.

Il arrive fréquemment qu'une personne atteinte d'oppression cardiaque croit devoir porter des animaux.

Une femme d'un certain âge monte, un soir, le boulevard du Jardin Botanique. Un spectre saute sur ses épaules et oblige la vieille à le porter jusqu'au haut de la côte. Cette personne souffrait d'oppressions cardiaques.

Voici une histoire arrivée à Cortrijck-Dutzel :

Un homme rentrait chez lui, le soir, assez tard. Un chat vint le frôler ; d'abord, il n'y fit pas grande attention, mais le chat y mit tant d'insistance que l'homme eut légèrement peur. Le chat sauta dans un soupirail et se mit à y faire un bruit infernal. Le passant remua dans le soupirail avec son bâton, mais, d'après son récit, des centaines de chats sautèrent sur son corps et il dut les porter jusqu'à son domicile.

Une autre fois, à Linden, un paysan rentrait chez lui, la nuit. A un moment donné, une troupe de corneilles se mit à tourner autour de lui en criant. Il prit peur, mais celle-ci devint une terreur folle lorsque les corneilles, au lieu de croasser, se mirent à parler en une langue inconnue.

Dans les deux derniers cas ci-dessus, la peur est née par suite d'un événement réel, mais impressionnant. Il est à supposer aussi que, se rendant compte du manque de fondement de sa crainte et pour éviter d'être l'objet de la risée de ses voisins, la victime n'hésite pas à intensifier les événements, et donne le coup de pouce pour faire appel à d'anciens souvenirs fantastiques qu'il fait pénétrer dans le récit.

Ce dernier phénomène de liaison a souvent une grande importance. *Le peuple fait entrer parfois toute une série de petites légendes dans un cycle* dont on entend alors des échos dans des endroits souvent très éloignés : c'est un phénomène de syncrétisme qui se manifeste surtout quand l'existence d'un personnage doué d'une puissance surnaturelle est admis ; l'imagination populaire fait alors un pas de plus dans le fantastique ; elle se détache des faits directement observés ou, en tout cas, ose construire sur une image exacte tout un système imaginaire, composé de faits, tant actuels qu'anciens.

Un des cycles les plus curieux que nous avons pu observer est celui de « *Lodder mée zijn keting* » (1). Nous le retrouvons dans toute l'agglomération bruxelloise, où il est

(1) *Lodder* avec sa chaîne.

connu sous la forme d'un grand chien à longs poils. Il se promène, le soir, dans les champs et les rues, traînant derrière lui une lourde chaîne et sautant parfois sur le dos des passants. La nuit, la dernière course de « *Lodder* » est d'aller au cimetière où il se met à califourchon sur la grande croix.

A Bruxelles, il a dégénéré et est devenu une espèce de croquemitaine dont on menace les enfants méchants et les jeunes filles qui se conduisent mal ; en ce dernier cas, on disait qu'un personnage, une sorte de substitut du démon, appelé « *Lodder mée zijn keting* » venait tambouriner sur la porte de la maison habitée par la jeune fille.

Vous narrer toutes les légendes que nous avons recueillies et dont « *Lodder* » fut le principal acteur, serait fastidieux ; cependant, nous en transcrivons quelques-unes pour montrer que l'imagination populaire, par suite de l'intervention de ce personnage mythique, a amplifié le fantastique des récits, tout en leur conservant un grand degré de croyance.

A Evere, près de Bruxelles, un homme revient chez lui, après avoir rendu visite à sa bonne amie. Il voit, dans un champ de trèfle, un cheval tout sellé. Il l'enfourche pour retourner à son domicile ; au moment où il y arrive, les rênes deviennent un foulard de femme, le cheval disparaît et un chien s'enfuit. C'était « *Lodder* ».

A Huldenberg, il y a quelques années, « *Lodder* » avait son repaire sous un ponceau, au confluent de plusieurs ruisselets qui y formaient un creux. Les gens de l'endroit, pour se rendre « *Lodder* » favorable, lui portaient à manger, des pommes de terre, du pain et d'autres vivres. Le passage de ce pont, le soir, inspirait des craintes les plus vives et les passants ne parlaient qu'à voix basse.

« *Lodder* » sortait de son repaire à minuit et allait s'asseoir dans le village sur le seuil des portes. Au matin, on pouvait suivre ses traces par les touffes de poils qu'il avait laissées sur son passage. Les personnes qui avaient des égards pour lui n'avaient rien à craindre.

Un vieux cultivateur affirme l'avoir rencontré plusieurs fois la nuit. Ils faisaient alors la route ensemble, chacun d'un côté de la rue, la chaîne de « *Lodder* » marquant la cadence des pas de son compagnon. Arrivé à un carrefour, « *Lodder* » disparaissait brusquement dans la nuit. Un

habitant de Linden, un soir, a été précédé de « Lodder », sur plusieurs centaines de mètres, il le regardait fixement dans les yeux, puis il disparut brusquement.

Il y a quelque cinquante ans, à Smetlede, entre Alost et Gand, « Kleudde » (variante de « Lodder ») faisait parler de lui (1). Un machiniste des chemins de fer l'avait porté sur ses épaules, la bête s'étant accrochée à lui avait brusquement disparu.

Vers cette époque, « Kleudde » trouva la mort dans les circonstances suivantes :

Des bûcherons, en sciant un tronc d'arbre, y trouvèrent cachée la peau de « Kleudde ». Ils la prirent et la jetèrent dans un four de boulanger. Au moment où la peau brûlait, ils entendirent des cris effroyables, la peau se contorsionnait et l'homme qui se trouvait dedans apparut à côté d'eux, implorant qu'on l'enlevât du feu. Les gens refusèrent et même le battirent. L'homme mourut quelques jours après, et, depuis lors, on n'entendit plus parler de « Kleudde », ni à Smetlede, ni dans les villages voisins.

Nous avons dit que la légende de « Lodder » avait pris une certaine extension. Nous venons de le rencontrer à Smetlede, sous le nom de « Kleudde », comme à Ternath. A Zuen et à Anderlecht, c'est « Kleurre »; à Anvers, « Leurre » (2). A Malines, il s'appelle « Klodde » ou « Kleudde », mais avec cette variante, qu'il porte des sonnettes au lieu de chaînes; « Klodde met zijn belle ».

Le docteur Poodt (3) donne comme étymologie de « Klodde » ou « Kludde », le mot scandinave « Cloede », c'est-à-dire pied fourchu, bouc ou diable; mais ceci paraît peu satisfaisant, car nous ne croyons pas que « Lodder » ait jamais eu les pieds fourchus. Nous proposerions plutôt l'étymologie suivante: En anglo-saxon, Lod, Lad ou Loth signifie haïssable, désagréable, hostile, d'où Lodlich, ou Ladlich. Lodder serait donc l'être désagréable et hostile. Rappelons, à ce sujet, que l'anglo-saxon a laissé beaucoup de survivances dans l'argot bruxellois. « Lodder » et « leurre », en patois brabançon, se disent de gens loqueteux et par suite désagréables et antipathiques.

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 1^{re} année, p. 133 et 2^e année, p. 49.

(2) M. IRAMA donne encore les variantes: Pleudden et Trasser (*Folklore Brabançon*, 1923, n° 15).

(3) *Folklore Brabançon*, avril 1922, p. 133.

Le démon sale, portant de longs cheveux et qui se transforme en chien était connu des Romains (1). Comme parallèles étrangers, on pourrait citer: Puka, Pook en Irlande: l'esprit poilu. D'autre part, dans ce pays est très répandue la légende du cochon noir. En 1918, à Kiltristan (Irlande), un cochon noir est vu par des enfants et par personne d'autre. Ce fait fit beaucoup de bruit dans le comté (2).

La conception du chien noir était assez répandue en Allemagne. Ludwig Lavater, en 1589, dans son livre *Von Gespänstern*, dit que le diable prend souvent la forme d'un chien noir. Les Allemands parlent d'ailleurs du chien d'enfer « Höllenhund »; il était anciennement connu à Quimper (Bretagne), et, en ces derniers temps encore, le diable sous forme de chien noir était l'épouvantail des collèges de Jésuites en France. Serait-ce un dérivé de notre « Lodder » bruxellois? La chose ne nous paraît pas impossible.

Dans le Brabant wallon, on connaît le « tchi à chaîne » (le chien à chaîne); mais les sceptiques racontent qu'aux abords des cimetières, des farceurs agitaient des chaînes pour effrayer les passants.

L'« Osschaert » du pays de Waes correspond à peu près à notre « Lodder » (3).

A Courtrai, nous retrouvons « Lodder » également sous la forme d'un grand chien à longs poils. A minuit, il se promène en traînant une lourde chaîne devant la porte des personnes à qui un mauvais génie a jeté un sort. Cette chaîne battant le pavé fait un bruit infernal et les empêche de dormir.

Multiplier les exemples nous semble superflu. Les circonstances varient dans chaque cas, mais les caractères du fantastique restent les mêmes: on entend « Lodder », mais on ne le voit pas (un habitant de Tervueren nous affirme qu'il l'a souvent entendu courir, mais ne l'a jamais vu); il apparaît et disparaît brusquement, des crépitements se transforment en cris, on transpose le résultat de l'action exercée sur un objet à un autre, un être change radicalement de forme.

Notons, ici, également ce fait que « Lodder » a fait

(1) LUCIEN, Philopseudis.

(2) *Folklore*, 1918, p. 226 et suiv.

(3) IS. TEIRLINK. *Folklore flamand*, p. 126.

presque totalement disparaître de l'idée populaire son rival, le loup-garou. *La lutte entre conceptions est d'autant plus intense que les conceptions sont plus semblables.* « Lodder » a hérité des dépouilles du loup-garou, dépouilles qu'il a partagées avec d'autres êtres mythiques : le chat-garou, le crapaud-garou et surtout l'araignée-garou, qui est propre au Brabant. L'idée était très répandue dans toute la province que si, le soir ou la nuit, surtout en s'éveillant d'un cauchemar, on voyait une grosse araignée, et qu'on l'écrasait ou la blessait, l'homme ou la femme qui s'était transformé en cet animal était blessé à une partie correspondante de son corps, et, parfois, en mourait. Ces sorcières transformées en animaux constituent également des centres d'attraction de la matière folklorique, elles sont la cause agissante de quantité d'événements d'aspect surnaturel. Voici trois contes où elles interviennent :

A Grimbergen, un paysan perdait successivement tout son bétail. La mort de chaque bête coïncidait avec l'apparition, dans l'étable, d'un gros chat gris ayant des yeux extraordinairement brillants. Le fermier se rendit chez des Pères ; on vint dire des prières dans l'étable. Le Père défendit de donner gratuitement quoi que ce soit provenant de ce bétail : lait, lait battu, beurre, laine, etc... Tout devait se vendre, ne fût-ce que pour un centime (1). A quelque temps de là, une vieille personne, ayant la réputation d'être sorcière, disparut.

Une fermière de Wemmel ne mettait au monde que des enfants morts. Pendant la guerre de 1870, des officiers et des soldats français blessés séjournaient à la ferme. Pour la sixième fois, la fermière allait accoucher. Le fermier se promenait dans la maison, triste et abattu. Un des officiers lui demanda la raison de cette profonde tristesse, et le fermier lui raconta toutes les naissances malheureuses. « A ces moments, il ne se passe rien d'anormal dans votre maison ! » interrogea l'officier. — Si, dès que l'enfant se présente au passage, un crapaud sort chaque fois de la grande cheminée de la cuisine et l'enfant meurt aussitôt. — Pas de doute, reprend l'officier, vous êtes sous l'influence d'un mauvais sort. Ecoutez, lorsque votre femme accouchera, je

(1) Préjugé très répandu en Belgique. V. DE COCK. *Volkskunde*, 7^e année, p. 15.

resterai près d'elle, seul avec la sage-femme. Vous n'admettez personne d'autre dans la maison. Vous, vous irez vous asseoir devant la cheminée, et, dès que le crapaud sortira, vous le prendrez et le jetterez dans le feu. » Ainsi fut fait. La nuit, la fermière accoucha, le crapaud apparut, le fermier le jeta au feu et du brasier sortit un long cri de femme. Effrayé, le fermier courut à la chambre de l'accouchée et y trouva un gros garçon se débattant entre les mains de la sage-femme.

Le lendemain matin, le fermier se rendit chez sa mère pour annoncer la bonne nouvelle ; celle-ci était clouée sur son lit : la vieille, à l'heure même où sa bru accouchait, était tombée, disait-elle, dans l'âtre de sa cheminée et s'était horriblement brûlée.

A Linden, il y a environ trente ans, une ferme était hantée. Les vaches et les chevaux étaient malades ou mouraient ; trois enfants du fermier, deux filles et un fils étaient morts. Un jour, la mangeoire de l'écurie, grand arbre évidé et fixé dans le mur, avait été transporté, on ne sait comment, sur le chemin avec les cinq chevaux, tels qu'ils étaient à l'écurie. On eut une peine énorme à remettre les choses en place.

Un jour, des soldats passent par là, et le fermier raconte ses malheurs à l'aumônier. Celui-ci pria pendant un jour et une nuit. Le soir suivant, une corneille vint se poser sur le grand noyer qui était près de la ferme ; l'aumônier prend un fusil et blesse la corneille à l'aile. Elle tombe et entre dans la ferme par une fenêtre ouverte. On va pour la prendre et on trouve la mère du fermier sur son lit, avec le bras cassé. Elle finit par avouer le mal qu'elle avait fait et on s'en débarrassa.

On voit par là que « Lodder » n'est pas le seul personnage mythique de nos régions. Il est encore des êtres réels, anciens ou contemporains, autour desquels s'est créé tout un monde de fantastique, basé en partie sur des faits vrais et en partie emprunté à des histoires qui ont les origines les plus diverses. Il faut noter que pour plusieurs de ces récits l'intensité de la croyance a beaucoup diminué ; ce sont des états intermédiaires entre le fait vrai et le fait inventé ou le conte.

Voici des exemples recueillis dans le Brabant :

A Lubbeek habitait un cabaretier sorcier. Il avait appris

le secret des choses mystérieuses de son père, qui, étant jardinier chez le curé, y avait trouvé, dans un réduit, un livre où se trouvaient dévoilées les forces occultes.

Une nuit, à Linden, des valets de ferme, dormant dans l'écurie, parlaient du sorcier de Lubbeek. Tout à coup, un bruit formidable se fait entendre dans la mangeoire. Les valets croient que le bruit vient de l'extérieur, ne s'en inquiètent pas et reprennent la conversation. Une des portes de l'écurie s'ouvre avec fracas; ils croient que ce sont les valets de la ferme voisine qui leur jouent des niches. La conversation continue, la petite et la grande porte de l'écurie s'ouvrent violemment. Enfin, tout s'arrête là.

Le lendemain, un des valets de cette ferme devait charrier des pommes de terre à Louvain; il passe devant le cabaret du sorcier et lui raconte en quelques mots ce qui s'était passé la veille. Celui-ci répondit: « Si vous ne vous étiez pas tus, j'aurais rompu les lits sous vos corps. »

Entre Gelrode et Betecom, un charretier allant au marché avait pris sur sa charrette le cabaretier sorcier du récit précédent. Ils allaient le long du Démer. A un moment donné, le charretier voit son compagnon de l'autre côté du Démer, sans avoir pu se rendre compte de la façon dont la chose s'était faite. Quelques instants après, il le revoit sur la charrette.

Devant eux allait un grand camion, traîné par quatre chevaux. Le sorcier descend de son véhicule, contrefait le boiteux et s'approche de l'autre charretier en lui demandant à pouvoir prendre place sur le camion. Le charretier refuse et se moque du boiteux. 5 à 600 mètres plus loin, les quatre chevaux tombent morts et les roues volent en éclats. Le charretier, voyant qu'il avait été puni à cause de sa méchante action envers un malheureux, revient vers celui-ci et lui demande pardon. Après beaucoup d'hésitation, le boiteux cède, touche au cou les quatre chevaux morts, qui se redressent aussitôt, et dit au charretier que pour sa punition il ira chercher une roue près des quatre portes de la ville voisine.

Un autre jour, le même sorcier demanda à un charretier, qui conduisait du fourrage à la ville, de pouvoir se rassasier de son chargement. Le charretier lui répondit qu'il pouvait en manger tant qu'il voulait. Tout le fourrage disparut, mais, au grand étonnement du charretier, arrivé à

destination, il vit que tout le fourrage se trouvait déjà à l'endroit où il devait être amené.

Le même individu, encore, avait vendu deux chevaux à un maquignon en lui faisant des recommandations expresses de ne pas les laisser approcher de l'eau. Le maquignon monta sur un des chevaux et alla aux abords d'un étang. Les chevaux s'y précipitèrent et le maquignon ne trouva plus sous lui qu'une botte de paille. Furieux, il courut chez le cabaretier et le trouva tout botté dans son lit. Il l'attrappa par un pied, mais toute la jambe s'arracha. Effrayé, il la jeta par la fenêtre et s'enfuit. C'était un nouveau tour du sorcier.

Celui-ci possédait un beau jardin plein de fleurs magnifiques. Un jour, des jeunes gens lui demandèrent à pénétrer dans ce jardin. L'homme les y autorisa, mais en leur demandant vivement de ne pas cueillir les fleurs. Ils promirent; à peine dans le jardin, la tentation fut trop forte, ils se mirent à cueillir, mais, au lieu de fleurs, ils n'avaient en main que le nez d'un de leurs camarades.

Le sorcier dont nous parlons est même mis en relation, semble-t-il, avec la légende de « Lodder », dans le récit ci-après:

Deux hommes, dont le cabaretier, revenaient, le soir, de la campagne. Au moment de se quitter, le cabaretier dit à son compagnon: « Dans dix minutes, vous reviendrez près de moi. » A quelques centaines de mètres de là, dans un chemin creux, l'autre voit une énorme bête à longs poils et aux yeux étincelants, couchée à travers le chemin; il revient sur ses pas et monte sur le bord du chemin, mais il y retrouve la bête; il essaye encore par le chemin, la bête y est aussi. Alors il retourne près de son ami et lui dit que c'est mal à lui. Celui-ci lui dit qu'il peut s'en retourner, que la bête est partie. Le camarade rentra chez lui sans encombre.

Ce que nous avons rencontré ici, c'est le cas d'un *personnage réel*, ayant eu vraisemblablement la réputation d'être sorcier, et qui, ayant exploité cette réputation, a attiré à lui et organisé suivant la conception que l'on se faisait de sa personne et de sa puissance magique, la poussière éparse des récits ou des fragments de récits, agglomérée par quelques faits réels ou ayant eu une base réelle.

Quantités de gestes attribués au cabaretier sorcier sont

des thèmes traditionnels du folklore, réadaptés à un nouveau milieu. *Ce phénomène de cristallisation se fait avec une logique d'un certain ordre.* La puissance magique de l'individu a un degré déterminé; seules certaines catégories d'actions lui sont possibles, et l'imagination populaire ne dépasse pas cette limite, car cela détruirait toute croyance, tout aspect de vérité ou de vraisemblance, et même l'intérêt du récit.

D'ailleurs, de-ci de-là les récits ou les faits subissent le contrôle de l'expérience. Il n'est, pour ainsi dire, pas de commune du Brabant où quelque mauvais farceur ou mal-intentionné, habillé en religieux ou couvert d'un drap blanc, croyant tirer parti de la superstition régnante, n'ait été attrapé ou battu par un ou plusieurs habitants de l'endroit. La légende que ce pseudo-fantôme aurait pu créer est souvent tuée dans l'œuf. Parfois, elle prend corps davantage, mais avorte par suite d'un contrôle ou d'une explication tangible; le surnaturel est ramené à un fait banal. Tels sont les deux cas suivants:

Il y a environ cinquante ans, un habitant de Thisselt revenait chez lui, le soir, par un chemin bordé d'une haie. Il entendit, de l'autre côté de la haie, un bruit de pas qui le suivait. Il se demanda un moment si vraiment « Kleudde », « Kleure », ou « Lodder » était une réalité. Il revint le lendemain, de grand matin, pour chercher à expliquer l'émotion qu'il avait eue la veille. Il vit un veau qui avait été oublié dans la prairie.

A Laeken, en 1874, des soldats montaient la garde autour des jardins du Palais royal. Les sentinelles virent une forme blanche se mouvoir à l'intérieur de la clôture. Ils crurent à une apparition. Un des soldats fit les sommations, mais le fantôme continua de s'approcher. Il tira, le fantôme tomba. C'était un cheval blanc d'un forain, auquel celui-ci faisait passer la clôture pour trouver une nourriture plus abondante.

Certes, le folklore rapporte beaucoup de faits de ce genre, et leur fréquence même nous dispense d'en citer d'autres.

Il est, enfin, d'autres récits qui n'ont que le seul rôle d'amuser et qui ne prétendent à aucun degré de croyance. Ce sont des fables pour tout le monde, sauf, peut-être, pour quelques jeunes enfants. Pour fixer les idées, nous en donnerons une ci-après, qui n'est qu'un essai de transposition

dans la mentalité animale d'un phénomène possible du monde réel; elle appartient probablement au vieux fonds traditionnel.

Le loup et le renard.

Le loup et le renard avaient convenu d'attaquer un homme. Ils se mirent à l'affût dans un bois. Vint à passer un écolier. Le loup demanda au renard: « Est-ce un homme? » — Pas encore, répondit le renard.

Puis vint à passer un vieillard. Le loup demanda encore: « Est-ce un homme? » — Il ne l'est plus, dit le renard.

Enfin vint un chasseur et son chien. Le loup demanda si c'était un homme. Le renard répondit: « C'en est un, mais je rentre dans ma tanière.

Quelque temps après, le loup revint et dit à son compère: « Quel homme étrange! Quand je me suis approché, il a mis son bâton devant son visage et a soufflé; c'était comme de la grêle qui me tombait sur le museau, puis il souffla une seconde fois et me renversa. Comme je me relevais et que je m'approchais encore, il s'enleva une côte et m'en frappa tellement que je fus heureux d'être hors d'atteinte (1).

Bien que tout d'imagination, ce qui rend le récit intéressant, c'est l'interprétation vraiment logique que l'on donne à l'aventure. Le surnaturel n'existe plus ici dans les faits, mais dans cette hypothèse première que les bêtes parlent et raisonnent comme les hommes. Chacun sait que ce point de départ est conventionnel, c'est pourquoi, malgré la superstructure logique, on n'ajoute aucune foi à l'ensemble, bien qu'on s'y intéresse.

Les fables de cette nature sont nombreuses, mais celle-ci nous suffit pour le moment.

Nous espérons que les notes qui précèdent montrent qu'il y a une logique du surnaturel et du fantastique, et qu'il n'est pas impossible d'en découvrir les règles. Nous espérons également que de nouvelles récoltes de matériaux inédits nous permettront plus tard de dégager, d'une manière plus précise et plus complète, les lois psychologiques de cette logique du surnaturel.

PAUL HERMANT et DENIS BOOMANS.

(1) Recueillie à Linden. (C'est un conte de Grimm. *Réd.*)



La Frontière linguistique ⁽¹⁾.

L'article magistral de M. Vander Linden, en mettant à néant l'explication traditionnelle de la frontière linguistique par la Forêt Charbonnière, déblaie naturellement la place pour la *théorie du nivellement* que nous avons esquissée en 1921, dans « Les noms de villages wallons en -effe ».

La répartition des populations germaniques et gallo-romaines sur notre sol a commencé par être quelconque. Il serait, sans doute, exagéré de la comparer au mélange actuel des Flamands et des Wallons dans l'agglomération bruxelloise, avec concentration particulière de l'une ou l'autre race dans certains quartiers (les Wallons à Ixelles, par exemple).

Toujours est-il qu'il y a eu une *période insulaire* où les deux races étaient emmêlées, entrecroisées, superposées, comme les Allemands au milieu de nous en 1914. (Comparez la répartition en îlots des Germains et des Slaves dans les territoires austro-hongrois). Les nombreux noms de lieu germaniques qui mouchettent le bloc de toponymes celtiques et romans du pays wallon, les quelques noms celtiques avérés en pays flamand, les taches de « localités d'origine saxonne » qui figurent sur la carte de Godefroid Kurth (*La Frontière linguistique*, Mém. cour., t. XLVIII, vol. II, 1898), et les noms plus caractéristiques encore de *Walhain* (demeure ou bois des Wallons) qui intriguait déjà Grandgagnage, *Wallay* et *Waleffe* dans lesquels il faudra peut-être bien reconnaître un jour, quoi qu'en pensent d'aucuns, des modalités d'un *Vallacum*, équivalent du *Valliacus* cité par Holder (comparez Germanacus, Brittiacus et Latiniacus), tout indique le caractère flottant de la répartition des races après les invasions. Grandgagnage a même prononcé le mot d'« oscillations linguistiques ». C'est alors que commença un travail de réduction, qui s'attaqua d'abord aux « nids » isolés, noyés dans le magma d'une langue différente. L'exogamie, les relations économiques,

(1) A propos de l'article de M. Vander Linden sur « La Forêt Charbonnière », dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire* (avril 1923), où il est prouvé que la forêt charbonnière avait une direction nord-sud, *perpendiculaire* à notre frontière linguistique !

les échanges d'habitants, devaient fatalement en avoir raison.

Peut-être avait-on déjà réduit de la même façon, à l'époque celtique ou gallo-romaine, une grande île ou presqu'île de langue étrangère, si les rapports de César sur l'origine des Aduatiques et des Eburons sont exacts.

On ne pourrait mieux comparer cette période de grands cataclysmes linguistiques qu'aux grandes batailles aux fronts immenses, dont l'Europe vient d'être le théâtre, avec la différence que les années y sont remplacées par des siècles. Imaginez une guerre de mouvement initiale, mêlant les camps, confondant tout, coupant de leur base un grand nombre d'unités qui vont se perdre dans des zones où l'ennemi constatera qu'il est en nombre supérieur, quand on commencera à voir clair. Un grand travail d'amalgamation se fait : deux pôles opposés font sentir leurs lignes de forces dans deux zones qui s'affrontent ; dans chacune de ces zones, les éléments en nombre supérieur se donnent la main, s'articulent et étouffent entre eux les éléments égarés de l'ennemi. Chaque zone se clarifie de proche en proche, devient homogène. D'un côté, tout se romanise ; de l'autre, tout se germanise. Où s'arrêtera la romanisation ? Où s'arrêtera la germanisation ? Il y a là comme deux vagues d'égale force, qui vont à la rencontre l'une de l'autre. Que sera leur intersection ? En principe, une ligne droite. De part et d'autre de cette ligne, les bavures d'un parti qui la franchissent sont noyées dans le parti adverse. N'avons-nous pas assisté, durant toute la guerre, au phénomène constant de la suppression des pointes, à moins qu'elles ne fussent consolidées par des circonstances extraordinaires ? Ces circonstances n'existent pas en matière linguistique dans les régions entièrement planes. En Suisse, la frontière a varié plusieurs fois à des époques assez près de nous, mais n'a jamais cessé d'avoir un tracé en zig-zag, les avances et les reculs se faisant surtout par les vallées. Dans les plaines, où la vallée n'est pas nécessaire aux communications, son influence est insignifiante, mais pas nulle cependant. L'abbé Rousselot a signalé, dans sa *Phonétique expérimentale*, la propagation de l'accent par les vallées. En Belgique, l'influence de la Lys sur le tracé de la frontière linguistique est évidente ; celle de la Dendre et de la Senne est à peu près sûre également.

La côte a servi le grand mouvement d'encerclement qui se dessine en Flandre française, et qui a laissé, depuis longtemps, derrière lui Boulogne et Calais.

Les bois jouent un rôle, également, dans cette stratégie inconsciente des masses humaines, arrêtant dans certains cas, et attirant dans d'autres, comme M. Vander Linden a eu le mérite de le montrer. Ils n'arrêtent pas les *populations* (car les peuples les plus barbares peuvent traverser, en quelques jours, les forêts les plus « impénétrables » et aller s'installer de l'autre côté) mais les *communications*, qui plus que la race font la langue. Les hommes qui vont s'installer au delà d'une forêt se condamnent à n'avoir presque plus de rapports avec leurs frères qui sont en deçà. Leurs descendants parleront la langue du peuple d'au delà. La méconnaissance de ce fait bien simple a conduit aux hypothèses absurdes qui nous montraient les Francs contourant tout le pays wallon, protégé par la Forêt Charbonnière, pour passer seulement par Tournai.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de Kurth, pour se rendre compte que le bois de Ham et la forêt de Clairmarais ont joué le rôle de deux places fortes, auxquelles s'est cramponné le front flamand. De même, la forêt de la Nieppe, la forêt de Meerdael, le bois de Hal et le bois situé aux portes d'Enghien (qu'il ne faut pas confondre avec le « bois d'Enghien ») semblent avoir influencé favorablement la ligne flamande (peu importe que ce soit en attirant les Flamands ou en écartant les Wallons). Les bois suivants, par contre, auraient servi au front wallon de véritables brise-lames : bois de Hubermont ; bois de l'Escaut (au sud de Ruyen) ; forêt qui, sous les noms divers de « bois d'Enghien », « bois de Ligne », etc., s'étend entre Silly et Graty ; bois de Pellaines ; bois au sud d'Opbrakel (noms divers).

Avec la légère correction qu'apporte l'influence des bois et des vallées, la loi du nivellement, du recouplement des pointes s'est appliqué avec une rigueur mathématique. Elle est d'ailleurs basée sur un principe mathématique : celui des probabilités. Attendu que l'homme simple, et surtout le barbare, sans conception poétique, ou philosophique, l'incitant à conserver coûte que coûte la langue qui fut celle de ses pères, l'abandonne toujours quand il a plus d'intérêt ou d'occasions d'en parler une autre, on peut affirmer que,

fatalement, les habitants d'une pointe linguistique en pays de plaine, où les communications sont également aisées dans tous les sens, seront assimilés, aussi sûrement que ceux d'une île. Dans tous les sens, sauf un seul (celui d'où ils viennent) ils trouveront des occasions de converser, de faire des affaires, de se marier, avec des gens parlant l'autre langue.

Ces vues théoriques reçoivent de la carte une confirmation éclatante.

On distingue sur la carte sus-mentionnée dix portions de terrain reconquis par la langue romane. *Elles ont toutes la forme d'une pointe, d'un triangle plus ou moins allongé.* Il y a d'abord la « barbe » des Flandres (Houthem, Comines, Warneton, Ploegsteert), puis le « poignard », de Petit-Enghien-Hoves-Graty, le « criss » de Waterloo, les « pis » de Hamme-Mille, de Beauvechain-Tourinnes-la-Grosse, et de Zétrud - Lumay - Saint-Remy - Geest - Saint-Jean-Geest, le « plantoir » de Racour-Lincent, la « Sicile » de Rosoux-Corswarem-Bettancourt-Oleye-Waremme-Berloz, la « double corne » de Bombaye, enfin le « coin » de Dolhain-Limbourg.

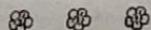
D'autre part, il suffit de consulter le *Bottin* ou de lire les enseignes des villages-frontière, pour constater le pourcentage effrayant de noms flamands dans les communes wallonnes et *vice-versa*. Le maintien de la frontière linguistique n'est donc nullement lié au maintien de nos races à l'état pur : comme une membrane fragile, elle laisse passer depuis toujours, et depuis 1830 plus que jamais, des courants d'endosmose et d'exosmose, qui ont la singulière propriété, l'absorption se faisant par petites doses, de n'altérer en rien le faciès linguistique, d'un côté comme de l'autre. Et, peut-être, même pas l'aspect physique : car, si aucun Belge ne peut affirmer avec certitude qu'il descend, lui personnellement, d'un Celte ou d'un Germain (ou d'un Romain), il n'en est pas moins vrai que chaque région naturelle porte des types physiquement et psychologiquement bien tranchés et reconnaissables. L'air, le sol, la lumière, la nourriture, l'état social, y sont-ils pour plus que la filiation de mâle en mâle ? Nul ne saurait le dire. Deux échantillons d'hommes, aussi caractéristiques que l'Anglais (issu d'un grand nombre de races) et le Japonais (formé de l'amalgamation parfaite de trois constituants ethniques),

prouvent en tous cas qu'on peut être fier de sa personnalité et la défendre farouchement, sans avoir à justifier d'une origine unique.

Il ne se dégage donc pas de notre théorie, qui va rejoindre en partie, par un singulier hasard, l'explication primitive et primaire qui avait cours, au temps de Moke, sur l'origine commune des Belges, un sentiment de découragement pour les nobles pionniers du provincialisme, du maintien des traditions de clocher, des patois et de l'esprit régional (puisé dans la gloire des anciennes chartes et forgé par quinze cents ans d'histoire, *parallèlement* à l'unité belge) qui verraient, d'un œil de dépit, la « beulemanisation » de toute la Belgique.

Ce serait revenir aux Invasions.

A. DE MARNEFFE.



A propos du Quartier des Marolles.

Tout le monde connaît le quartier bruxellois connu sous le nom général de *Marolles*, où l'on parle un patois assez original, formé de flamand et de wallon. Ce patois, dit *marollien*, paraît dater de près de six siècles.

Henne et Wauters, dans leur belle *Histoire de la ville de Bruxelles*, tome III, pages 423-424, racontent qu'au coin de l'allée Lowendahl s'établit, en 1660, une modeste congrégation de dévotes appelées *Apostolines* ou *Marolles*; elles ne faisaient que de simples vœux et s'appliquaient à instruire de jeunes filles pauvres. La fondation de leur couvent, ajoutent-ils, est attribuée aux soins d'Alice Baligues, originaire d'Espagne. Nous lisons encore (1) que le quartier des Marolles doit son nom à un couvent établi, en 1660, à côté de l'église de Notre-Dame de Mont-Serrat.

Il s'ensuivrait que le mot *marollien* ne serait pas fort ancien et, en tout cas, une appellation moderne du patois bruxellois.

Voici maintenant, toujours d'après Henne et Wauters, l'origine de ce patois: Dès l'année 1321, il existait une Place des Wallons (*Waelsche Plaetse*), qui doit son nom à cette circonstance que le quartier environnant était peuplé

(1) MANN. *Abrégé de l'histoire de Bruxelles*. — Description de la ville de Bruxelles, 1782.

d'ouvriers venant de la partie méridionale du Brabant. Or, ces ouvriers wallons, cherchant à se faire comprendre de la population flamande, il se fit insensiblement une fusion des deux dialectes. De là ce patois auquel on a, depuis, donné le nom de *marollien*, parce qu'il était devenu le langage habituel des habitants de la rue des *Marolles*, où s'étaient logés des Wallons mariés avec des Flamandes.

Remarquons d'abord, que les historiens de Bruxelles, malgré leur science, ne sont pas très exacts, lorsqu'ils disent que les *Apostolines* ou *Marolles* s'établirent à Bruxelles en 1660. En premier lieu, *Agnès* Baligues, appartenant à une famille espagnole, et non *Alice*, naquit à Anvers, en 1641. Elle fonda les *Apostolines* à Anvers, en 1680, et ce sont quatre sœurs de cette congrégation qui vinrent s'établir à Bruxelles, en mai 1691 (1).

Le mot *Marolles* est, sans aucun doute, un mot flamand peu ancien. Personne, que je sache, ne l'a rencontré dans des documents d'avant le xvii^e siècle. C'est probablement un surnom, et, si nous pouvons croire les affirmations concordantes d'Anne Puttemans et du Père Hermann, fondateurs des *Marolles* de Termonde, en 1663, ce nom leur fut donné par une simple plaisanterie au sujet de leur manière austère et pauvre à l'excès de vivre (2).

Et c'est le peuple de Termonde qui a la paternité du nom.

Mais que signifie le terme *Marolles*? On ne le trouve ni dans *Kiliaen*, ni dans *Sasbout*, ni dans *Oudemans*, ni dans une demi-douzaine d'anciens dictionnaires, que j'ai consultés. *Vercoullie* ne le cite pas. *De Bo* dit qu'il désigne les pieuses femmes chargées de catéchiser les enfants. Remarquons, enfin, qu'il n'y a pas moyen de voir dans le mot *Marolles* une corruption du vocable *Maricolles* (3). Il est vrai que *Schuermans*, dans son *Algemeen Vlaamsch Idioticon*, partage cette opinion, mais *Marolle* ne dérive pas de *Mari-colle*, et la preuve, c'est que le Père Hermann dit clairement

(1) L. DE RIDDER, C. S. R. *De godminnende Agnès Baligues, stichtster der vergadering der Dochters Apostolienen*. Gent, 1912.

(2) Le livre du père Hermann fut publié à Cologne en 1678, sous le titre de *Humilis et libera familia Maricolarum vulgo Marollarum*. Ce livre fut traduit en flamand, mais il resta inédit. On en conserve une copie aux archives des *Marolles* à Deynze. Anna Puttemans aussi mit par écrit le récit de la fondation de la congrégation. Les deux manuscrits appellent les Sœurs *Marollekens*.

(3) Pourquoi pas? (*Réd.*)

que ce ne fut qu'après dix ans, qu'il comprit qu'il aurait pu interpréter *Marolle* par *Maricole*.

Les étymologistes ne semblent pas avoir songé au mot *Marolle*. Nous savons qu'il existe, aux Pays-Bas (Zélande), un *Marolleput* et un *Marollegat*. *Marolleput* est un hameau, et *Marollegat* un ancien ruisseau disparu. *Amaat Joos*, dans son *Waasch Idioticon*, assigne comme sens à *Marolleken*, fille petite de taille mais très forte, et *Guido Gezelle* connaît un jeu de cartes appelé vulgairement « Mariage ». A Hooghlede (Fl. occ.), dit-il, ce jeu s'appelle *Marulle*. Nous ne citons que pour mémoire le mot *Marollekaas* fabriqué dans la petite cité française de ce nom.

Mais voici autre chose: Anne Puttemans raconte que ses consœurs disaient toutes les nuits les matines. Et comme elles habitaient, à Termonde, une toute petite maison, il faut croire que les voisins les entendaient fréquemment « marmotter ». Les Flamands appellent cela *rullen*. En Flandre occidentale un hanneton s'appelle *Averulle*, parce qu'il bourdonne le soir. Je pense que la première syllabe du mot *ma*, signifie *Marie*. Le peuple est enclin à donner ce prénom à la femme en général. Les Français disent *Marion*, *Marionnette*, *Mariette*, *Mariot*, *Mariotte*, *Marot*, *Marotte*, et tout cela pour *Marie*. Les Flamands disent *Mie*, *Mieke*, *Mee*, *Ma*, *Maaie*, *Maaike*, *Matje* et *Motje*. Schuermans et De Bo citent *Machochel*, *Magoggel* et *Masjoffel* pour désigner une femme grossière et laide, une vieille ratatinée, ajoute De Bo. Le même auteur cite encore *Matrote*, qui signifie, en Flandre occidentale, une femme mal habillée. *Marunte*, dit-il, est une femme peureuse et irrésolue, et *Matooie*, une femme coquette et ridiculement mise. Gezelle cite encore *Madoeze*, pour désigner une femme peu civilisée et vulgaire. Il parle encore de *Marote*, qui signifie, à Alveringhem, la poupée qui joue le rôle de femme dans un jeu de marionnettes. Faut-il encore citer l'exclamation *Gussus van Marante* pour Jezus van Maria, que *Tuerlinckx* rapporte dans son *Hagelandsch Idioticon* (1)? *Gezelle*, dans *Loquela*, dit que *Maaie* signifie Marie, et, plus généralement, femme. Il cite la phrase « Hij heeft noch kraaie noch maaie », pour « il est célibataire ».

Le *ma* de *Marolle* me semble donc signifier femme. *Marolle* ou *Marulle* serait donc une femme qui marmotte des prières.

M.-J. VAN DEN WEGHE.

(1) A Hal, on entend de même : « Juzes van Maritanne ».

Saint Léonard, à Léau

(Traduction)

Des notes que nous avons prises jadis aux archives de l'église de Léau, nous fournissent encore quelques particularités sur le culte de saint Léonard au temps passé (1). Elles prouvent que l'église doit avoir possédé des reliques très importantes du saint et font supposer que les pèlerins obtenaient des indulgences; elles montrent de même que l'image de saint Léonard fut portée dans la procession aux rogations. A la Pentecôte, cette image était exposée dans un enclos au milieu de l'église. Le saint portait alors son plus beau costume, la robe, la chape, l'étole, la mitre et la crosse. Les fidèles accouraient en masse et on faisait de nombreuses offrandes. Les notes renseignent aussi des dons de grande importance, dont la valeur était fixée par estimation et qui étaient soigneusement conservés dans la grande armoire.

Voici les particularités concernant le culte de Saint-Léonard:

1625. — Dans l'inventaire des bijoux et ornements et autres ustensiles conservés par les curateurs et le concierge de la fabrique de Saint-Léonard, à Léau, renouvelé et révisé en août 1625 par Jean Bollen et maître Jean van Meenzel, comme curateurs; Conrard van Gertruiden, comme concierge et Germain Thalem, comme conservateur du chœur de Saint-Léonard sont renseignés:

A la chambre du trésor: « avec la cheminée, un reliquaire en argent avec un saint Léonard sous verre, de même que certaines reliques ». La tourelle en est tout filigranée ou travaillée au filigrane.

Idem: « une civière sur laquelle on porte saint Léonard aux rogations ». Idem: « les fourchons pour se reposer quand on porte saint Léonard ».

Dans la chambre du rez-de-chaussée se trouvent, dans la grande armoire: « une boîte avec deux pommes en argent; certaines reliques et attestations et la charte de la relique de saint Léonard, trois grands chandeliers et neuf autres, dont on fait usage devant l'image de saint Léonard, à la Pentecôte ».

« Une civière avec branches en fer sur laquelle on porte les reliques. » Idem: « la bulle scellée des indulgences avec le grand sceau. Les nouvelles indulgences accordées par le pape Paul ».

Dans l'église, au chœur de Sainte-Marie-Madeleine, on conservait alors: « une quantité de drapelets et la couverture de velours

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 2^e année pp. 11, 120 et 134.

autour de l'enclos, pour l'exposition de notre patron à la Pentecôte et une couverture bleue servant au même usage ».

Au chœur de Saint-Léonard se trouvaient : « devant la statue de saint Léonard trois chandeliers en cuivre recourbés », tandis qu'à Germain Thalem, le gardien du chœur, étaient confiés « dans le grand coffre, un grand cœur en argent, valant au moins 4 florins ; une croix en argent, portant sur une face un dieu crucifié et sur l'autre l'image de Marie, obtenus par Adrien Berens ; la croix vaut 4 florins, y compris une chaînette en argent. Trois jambes en argent, valant au moins 4 florins. Un petit bonhomme en argent massif, valant au moins 3 florins. Une petite croix en bois, recouverte de cuivre. Un chapelet cristallin blanc avec une plaque carrée en argent, valeur au moins 6 sous, dans celui-ci cinq signets en argent. Un chapelet en corail avec une belle croix en argent, ajourée, valant au moins 6 florins. Dans celui-ci dix signets en argent. Encore un chapelet avec de longs signets en corail : quatre signets en argent et une frange en or. Pour la statue de saint Léonard une nouvelle mitre, manipule et étole, une crosse, un voile ».

Chez le même Germain étaient conservés de même : « un joli bonnet de velours, avec bords en argent, dorés autour et devant ; une médaille en argent dans une boîte en carton ».

Sur le tronc se trouvaient : « un grand chandelier en cuivre avec un large bassin, un petit chandelier en cuivre et un reliquaire en cuivre doré ».

Parmi les ustensiles conservés dans le chœur de Sainte-Anne, il y avait : « la civière sur laquelle on porte saint Léonard à la Pentecôte », idem, l'enclos autour de saint Léonard, quand il est exposé au milieu de l'église, à la Pentecôte (1) ».

1658. — Dans les comptes de la fabrique de Saint-Léonard pour l'année 1658, dressés le 28 mai, nous lisons : « Payé au gardien des drapelets 5 sétiers ; payé à Jean Stiers, le 30 janvier, 2 sétiers 1/2 ; payé le 10 février, 2 sétiers 1/2 (2) ».

1663 — Dans le compte des membres de la fabrique pour l'année 1663-64, dans le poste : « gages et salaires », on trouve : au concierge pour coller les drapelets, 5 sétiers (3).

1698. — Dans le registre des communications du dimanche, le pleban Van der Borch écrivit le lundi de la Pentecôte : « feria II, non fit concio proprer confluentiam populi, es quod sit festum translationis reliquiarum Sti-Leonardi. Est officium Decani. Datur jentaculum in sacristia ». Ce qui veut dire : « Pas de sermon le lundi

(1) Archives de l'église de Léau, n° 229.

(2) Ibid., pas de numéro.

(3) Ibid., n° 230.

de la Pentecôte à cause de la grande affluence de pèlerins à la fête de la translation des reliques de saint Léonard. Le doyen officie. Le déjeuner est servi dans la sacristie (1). »

1735. — Dans le registre des communications, le curé Daniel Gods dit : « feria 2° et 3° non fuit concienatum ». Idem en l'an 1736 : « feria 2° festum recollectionis Patroni nostri Sancti Leonardi ; non fuit concio : feria 3° similiter non fuit concio ».

Dans le même registre nous lisons, à l'occasion des processions des rogations en l'an 1735 : « feria, 2° Rogationum, post sacrum, quod celebratur a turnario, plebanus cum stola, ante altare cantat « Exurge » et aspergit aquam benedictam postea vadunt processionaliter constantes litaniam plebano sequente-clerum, ad monasterium Bethaniense, ubi cantatur antiphona a clero et plebanus ante altare cantat orationem et redeunt per leginarium ad templum — feria 3° Rogationum fit processio ad sacellum Bethanie extra portam Thenensem ; deinde ad sacellum B. M. clericorum, deinde ad Bogardos — feria 4° Rogationum, fit processio ad leginasium Xenodochium et scholares. Preces fiunt in medio ecclesie. Quibus factus intonat plebanus hymnum *Te Deum Laudamus* (2) ».

Les dernières lignes nous décrivent l'itinéraire suivi aux Rogations par la procession « dans laquelle on portait saint Léonard ». Le premier jour on se dirigeait vers le couvent de Béthanie et de là par le Béguinage on retournait à l'église. Le deuxième jour on se rendait à la chapelle de Béthanie hors de la porte de Tirlemont ; de là à la chapelle des Clercs et aux Boggards. Le troisième jour on se rendait au Béguinage, à l'hôpital et au couvent des écoliers. Les prières finales étaient dites dans l'église paroissiale, après quoi le pléban entonnait l'hymne : *Te Deum Laudamus*.

F. DE RIDDER.



Saint Léonard à Huyssinghen.

Saint Léonard, ermite, est vénéré dans le Brabant, à Diest, Thollembeek (hameau de Saint-Léonard), Léau, Peuthy et Huyssinghen. Nous avons la conviction que nos correspondants, dans les deux premières localités, nous donneront, un jour, des renseignements complets sur le culte rendu chez eux à saint Léonard. En ce qui concerne

(1) Ibid., n° 220.

(2) Ibid., n° 222.

Léau, cette dévotion a été exposée complètement dans le *Folklore brabançon*, par MM. J.-Ch. Peeters et F. De Ridder (1); elle l'a été pour Peuthy par M. Emile Van Heurck (2).

Cette même dévotion à Huyssinghen et, notamment, l'usage de grossiers *ex-voto* en métal, comme à Léau, a fait l'objet de savantes publications de MM. G. Cumont, Jean Chalon et Em. Van Heurck (3). Vous pensez bien qu'après de tels explorateurs, je ne m'aviserai pas d'aller découvrir cette Amérique. Ce ne sont, ici, que quelques notes pour signaler le dépôt, dans les collections du service de folklore brabançon, du drapelet et de la notice sur saint Léonard, qui se vendent de nos jours à Huyssinghen.

Lorsque Jean Chalon se rendit à Huyssinghen, le 4 mai 1915, second jour de la Pentecôte, il tomba dans une cohue de pèlerins des plus pittoresques et une animation très curieuse dont il nous fait une vivante description. Il en va tout autrement ce vendredi-saint de l'année 1923, où le hasard m'a amené dans un village d'un calme parfait. Tous les habitants sont, sans doute, aux champs ou dans les usines du voisinage.

La petite localité est entièrement flamande, comme l'attestent les noms des rues, ceux des habitants, le texte des enseignes, les avis officiels de l'autorité communale. Mais, aux abords de l'église, les cafés, les boutiques ont leurs enseignes et leurs réclames en français. Cela s'explique par la grande affluence des pèlerins qui viennent de Rœulx, d'Ecaussines et d'autres localités du Hainaut, dont on peut relever la mention sur les *ex-voto*.

En dehors du curé et du sacristain, qui vaquent affairés aux préparatifs de la fête pascale, il n'y a personne dans l'église. La statue du saint est dressée sur le petit autel de

(1) *Folklore Brabançon*, 2^e année (1922), n^o 7, pp. 11-23, 129, 134.

(2) EMILE VAN HEURCK. *Les drapelets de pèlerinage en Belgique et dans les pays voisins*. Anvers, Buschmann, 1922, pp. 373-374, avec reproduction d'un drapelet.

(3) GEORG CUMONT. *Episodes de folklore religieux en Brabant et en Hainaut*. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, XXXII, 1913, p. 267.

JEAN CHALON. *Idoles, fétiches et amulettes*. Saint-Servais, 1921, pp. 31-33, avec phototypie des « bonshommes » d'Huyssinghen, p. 30.

EM. VAN HEURCK, *loc. citato*, pp. 220-224 (reproduction d'*ex-voto* en fer forgé, p. 4, et d'un drapelet, n. 221).

droite. Elle est entourée d'*ex-voto*: cannes, béquilles, petits anges en cire et en plâtre, hommages de reconnaissance sur plaques de marbre ou tracés naïvement sur canevas, photographies.

Un tableau surmonte l'autel avec la figure du saint. Celui-ci est encore reproduit en une statuette isolée dans la nef basse, avec un reliquaire contenant une petite relique. Ici se trouve une poignée de drapelets et de brochures. Leur prix est indiqué au moyen d'un timbre humide : dix centimes, pour le drapelet; pour la brochure, vingt-cinq centimes. Il n'y a plus personne pour me servir. Je glisse trente-cinq centimes dans un bassin en cuivre dont la fente du fond les laisse dégringoler dans un vaste tronc. C'est la loi du moindre effort pour tout le monde et l'épreuve de l'honnêteté pour le pèlerin.

Le drapelet est celui du troisième type signalé par M. Van Heurck, page 222, et édité par H. Lemaire, à Tourneppe, en 1907.

La petite brochure, de 16 pages in-32, contient la vie et les miracles de saint Léonard, des litanies et des oraisons pour lesquelles des indulgences furent accordées le 23 août 1847 par Engelbert, cardinal-archevêque de Malines. L'*Imprimatur* est du 20 juillet 1901. Elle a été imprimée à Bruxelles en 1913, par J. Crols-Pirmez, rue de Flandre, 189. La couverture porte une image de saint Léonard dans un carton et une vue de l'église actuelle. Celle-ci est moderne et ressemble si étonnamment à celle de Tourneppe, sa voisine, que j'en ai conclu qu'elles étaient des œuvres d'un même architecte.

Dans le même collatéral, près de la porte d'entrée, une caisse en bois renferme beaucoup d'*ex-voto* en fer, les uns fondus, les autres martelés grossièrement ou découpés dans une forte tôle; presque tous sont percés d'un trou de suspension. Là se voient beaucoup de jambes, quelques bras, des fers-à-cheval, un âne ou une vache, un cochon, une main très grossière, un cadenas. Je m'imagine que celui-ci a été le plus utilisé pendant la guerre.

L'inventaire des objets d'art de l'arrondissement de Bruxelles porte : « *Huysinghen*. Eglise paroissiale : Néant. » Je ne remarque, en effet, qu'une chaire de vérité du XVIII^e siècle, en bois sculpté, mais trop chargée. Deux confessionnaux de même fabrication ont été relégués dans le baptistère.

JULES DEWERT.

Le « Strijdbeempd » à Winghe-Saint-Georges.

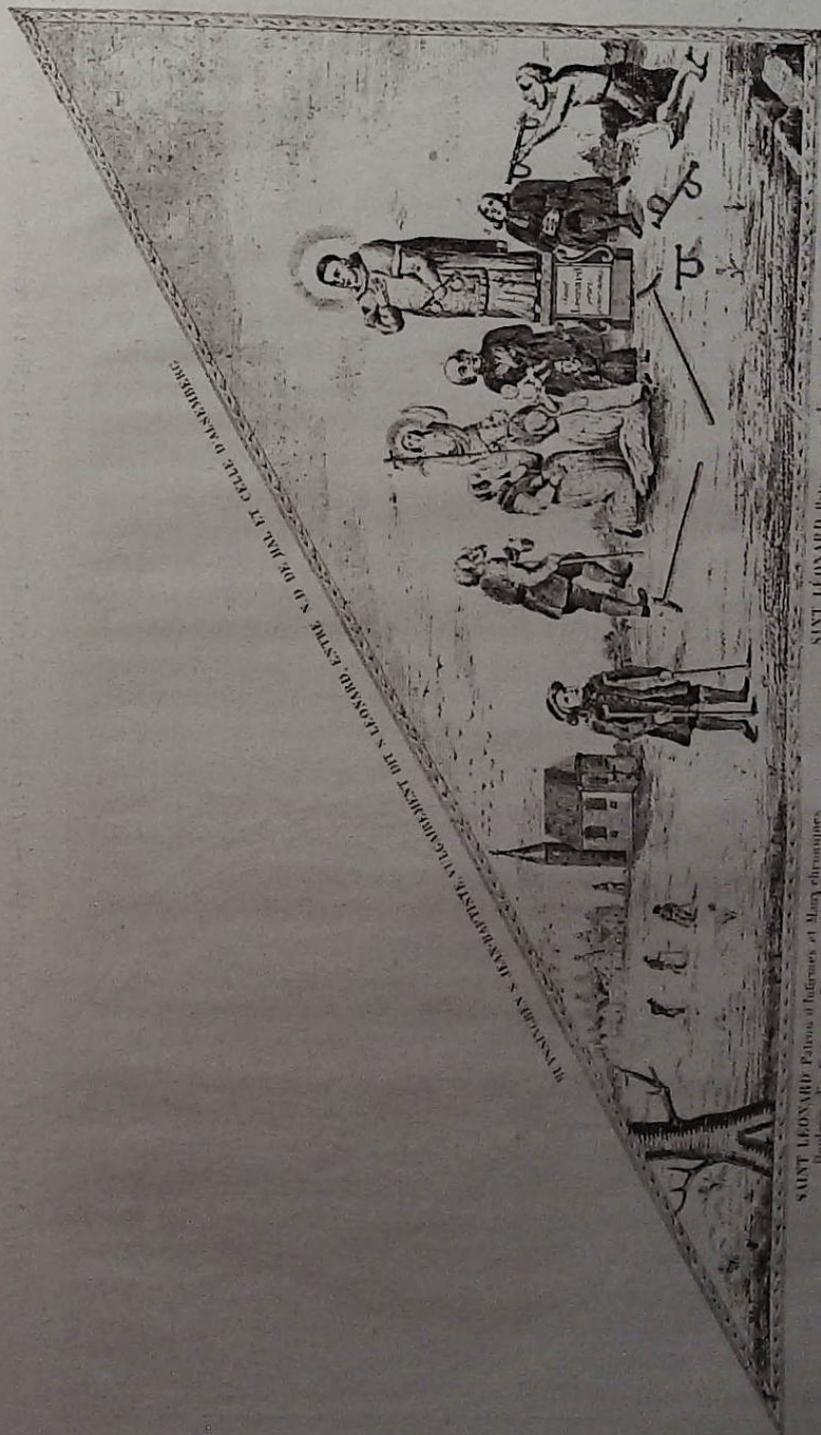
L'article d'Irama, intitulé « Le tir pour le titre de Roi à Winghe », paru dans le n° 15, p. 79-80 du Bulletin du *Folklore Brabançon*, cite la prairie sise en ce village, et nommée *Strijdbeempd* (pré du combat). « D'après une légende, dit l'auteur, l'origine de cette dénomination serait un combat livré en cet endroit entre les Saxons et les Francs. Je ne sais, ajoute-il, si les Saxons s'aventurèrent dans notre contrée : il est plus probable que les Hollandais, lors de leur retraite, bivouaquèrent dans le *Strijdbeempd*. »

Je suis, quant à moi, persuadé que lors des grandes invasions germaniques, des combats ont dû se livrer à Winghe, entre les Gallo-Romains (Walen) et les Saxons (Sassen). Certains anciens lieux-dits de ce village rappellent le fait de manière évidente. Voici les dénominations qu'ils portent encore aujourd'hui : *Walenbosch* (bois des Wallons ou Gaulois), déjà cité en 1582; *Sassenberg* (mont des Saxons); *Sassenbosch* (bois des Saxons). C'est l'avis de l'historien A. Wauters (1), qui fait en outre remarquer que dans la commune de Meensel-Kieseghem, limitrophe de celle de Winghe-Saint-Georges, il existe un endroit nommé *Vranckenberg* (mont des Francs), et un autre, le *Walebroeck* (2) (marais des Gaulois). Cet auteur nous dit aussi que la voie allant d'Aerschot à Tirlemont par Winghe portait jadis le nom de *Vranckrijksche straat* (chemin de France), et enfin qu'à Thielt (Notre-Dame), non loin du *Strijdbeempd*, se trouve un lieu dit nommé *Strijland* (terre du combat). Ajoutons que sous Hauwaert, contre la limite de Winghe, il existe un massif de bois marécageux dénommé *Doolaag*, qui pourrait provenir d'une forme plus ancienne, *doodelaag*. Traduirons-nous ce mot par couche ou lit des morts? Il serait peut-être, dans ce cas, un souvenir d'une ancienne et meurtrière bataille. Mais soyons prudent, car l'étymologie toponymique est une science qui n'a pas livré tous ses secrets, et nous nous réservons l'occasion de faire connaître dans notre bulletin certains mécomptes que peuvent produire

(1) A. WAUTERS. *Histoire et géographie des communes belges*, canton de Glabbeek, pp. 46-49.

(2) *Op. cit.*, p. 36

(3) Une « doolaag » désigne un endroit marécageux où la terre n'est pas ferme et où le passant s'enlise pour ainsi dire. (Réd.)

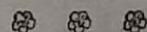


SAINT LÉONARD Fabrics of Belgium et d'Autriche
Baudouin d'Anvers
Drapelet de Saint Léonard à Ruysinghen, lithographie de la fin du XIX^e siècle, sans nom d'auteur. Cliche prélevé par M. Van Heurck.
(Le drapelet porte en timbre humide 6 centimes.)

des excursions aventureuses dans ce domaine encore si mal exploré.

La légende qui se rattache au nom de *Strijdbeempd* est restée vivace à Winghe-Saint-Georges, et comme presque toujours, elle a dénaturé un fait historique, dont le souvenir, tant de fois séculaire est actuellement perdu. Le *Strijdbeempd*, suivant cette légende, rappellerait un combat livré par saint Georges, que A. Wauters qualifie de personnage « à moitié mythique ». Signalons que l'église de Winghe conserve deux anciennes statues de saint Georges en costume militaire et monté sur un destrier qui foule aux pieds un dragon ou le démon.

Baron DE TROOSTEMBERGH.



Le Perron de Mont-Saint-Guibert.

Mont-Saint-Guibert a célébré en mai 1923 l'anniversaire huit fois séculaire des journées prodigieuses d'avril 1123 qui illustrèrent son berceau.

Le R. P. Lefèbvre, en une brochure de 48 pages, a retracé avec une minutieuse précision l'histoire de ces journées et a étudié la charte solennelle qui, donnée par le duc Godefroid I^{er}, conféra au bourg naissant une existence communale.

Certes, la modestie du savant dont nous venons de dire le nom en souffrira, mais, pouvons-nous cependant nous passer de présenter ici, au nom des amis du *Folklore du Brabant wallon*, nos remerciements sincères à celui qui avec une persévérance inlassable, a sauvé de l'oubli où tant de choses intéressantes sombrent, bien des faits historiques qui illustrèrent notre Roman Pays ?

Mont-Saint-Guibert, imitant en cela Nivelles, eût dû, complément aux cérémonies commémoratives qui y eurent lieu, faire le geste heureux de restaurer un témoignage antique des libertés communales dont il fut en notre pays, un des premiers à jouir. Il eût dû reconstituer son perron.

Il est établi que trois localités du Brabant wallon possèdent un perron : Nivelles à l'ouest, Mont-Saint-Guibert au centre, Linsmeau à l'extrême est.

Ne serait-ce peut-être pas aussi un perron, que la vieille



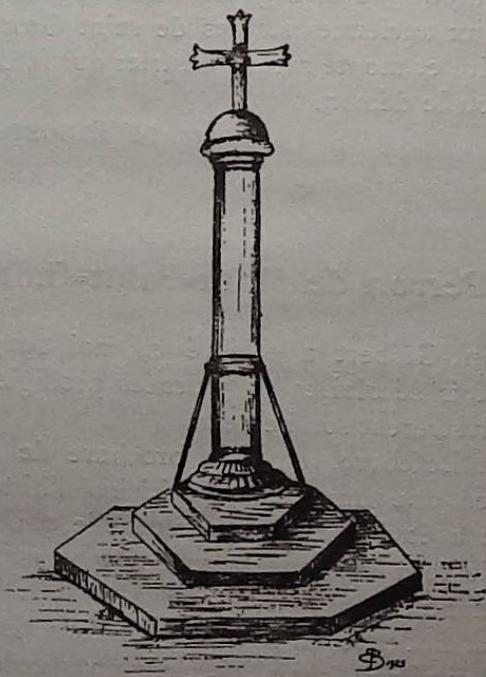
V. 70. S. conard à Huyssinghen, modèle actuellement vendu. Il porte en timbre humide : 10 centimes.



pompe de Perwez utilisée en 1905 pour l'érection du monument aux combattants de 1830?

Au Perron de Mont-Saint-Guibert, le comte Goblet d'Alviella a consacré dans un article que publia le *Bulletin du Touring Club* les lignes que voici :

« Sur un point appelé encore aujourd'hui le Perron, se trouvait un monument de ce genre remontant à la période



Le Perron de Mont-Saint-Guibert,
d'après un dessin de M. E. Bourguignon, de Corbois.

du XII^e siècle où les abbés de Gembloux dont relevait Mont-Saint-Guibert avaient obtenu des ducs de Brabant l'autorisation d'instituer une foire annuelle. Ce perron qui avoisinait un pilori semble avoir fourni également un lieu d'asile, en ce que les criminels ne pouvaient y être arrêtés que le quatrième jour. Il est à signaler qu'à cette époque, Mont-Saint-Guibert payait une redevance à la cathédrale Saint-Lambert à Liège... »

Il n'eût pu être question de rétablir le Perron là où primitivement il fut érigé, il aurait fallu y déplacer le

mémorial que Mont-Saint-Guibert a élevé à la mémoire de ses enfants, soldats ou martyrs, tombés pendant la guerre de 1914-18 (1).

Plusieurs avaient suggéré l'idée de reconstruire le monument antique un peu plus bas, sur l'un des espaces libres avoisinant l'église; d'autres auraient voulu que l'on choisît la place du Sablon.

L'idéal serait évidemment son emplacement primitif, malheureusement chose irréalisable. Dès lors, le mieux serait de rétablir le monument le plus près possible de l'endroit où nos aïeux, fiers de leurs libertés probablement, le virent si longtemps.

Une gravure de l'ouvrage si hautement estimé, que M. Namèche vient de consacrer à l'histoire de Gembloux apporte à son tour une contribution précieuse à l'étude architecturale du vénérable monument de Mont-Saint-Guibert.

Cette gravure est la reproduction d'un des fort jolis dessins à la plume par lesquels Dom Papin qui gouvernait l'abbaye de Gembloux de 1518 à 1541 illustra une transcription excellente des *Gesta Abbatum Gemblacensium*.

En bas, au milieu du dessin, le 18^e, mesurant 32 centimètres sur 50, est figuré le Perron de Franchise de Mont-Saint-Guibert.

Haut d'environ 3 mètres, c'est une colonne lisse d'un diamètre approximatif de 20 centimètres, haussée sur trois degrés hexagonaux dont l'inférieur peut avoir environ 2 mètres de diamètre.

La base de la colonne est bandée d'un filet et repose en bas sur trois tores cannelés. La colonne est consolidée au tiers de sa hauteur par un anneau et trois tiges en fer s'appuyant sur le degré le plus élevé.

La boule qui la couronne est entourée d'un gros tore et unie à la colonne par un filet, elle est surmontée d'une grande croix pattée rehaussée d'une étoile à six pointes placée sur le croisillon.

La procession de 1123 que représente la gravure quitte

(1) Certains qui se sont occupés de l'histoire de Mont-Saint-Guibert, donnent comme emplacement primitif du perron la Place du Peuple, située un peu plus bas, près de l'Orne, se basant sur le nom conservé à la place où avaient lieu probablement des assemblées populaires.

le perron et s'avance vers la colline, ceinte de forêts et couronnée par la belle église gothique disparue aujourd'hui.

Une bannière, ornée d'une croix, flotte au clocher.

La châsse de Saint-Guibert précède le Saint-Sacrement que porte le pieux abbé Papin. Moines et fidèles chantent de fort bon cœur, tandis que le duc Godefroid marchant à pied, rehausse de sa présence cette splendide fête religieuse qui, dit la légende inscrite au haut du dessin, attira à Mont-Saint-Guibert 12,000 personnes.

E. BOURGUIGNON.

Bibliographie à consulter :

B. LEFÈVRE, S. J. *L'érection de Mont-Saint-Guibert par le Duc de Brabant en 1123.*

L. NAMÈCHE. *La ville et le comté de Gembloux.*

C^{te} GOBLET d'ALVIELLA. *Nos Perrons* (Bulletin officiel du T. C., 15-1-1920, p. 29).

E. BOURGUIGNON. *Mont-Saint-Guibert et ses environs* (Bulletin officiel du T. C., 15-4-1912, p. 176).

WAUTERS et TARLIER. *Mont-Saint-Guibert* (Histoire des communes belges. Canton de Perwez).



Les maisons bâties en une nuit.

A propos de la maison bâtie en une nuit à Vollezele et du « Chestai âs poussîres » dont il est question dans le *Vieux Liège* du 11 mai 1921 et du 22 février 1922, et dans le *Folklore Brabançon*, octobre 1923 et février 1924, on pourrait peut-être esquisser l'explication suivante :

De tous temps le Droit a eu une tendance à respecter le fait accompli en matière de bâtisse, pour ne pas diminuer inutilement le nombre des maisons.

On lit en effet dans les *Institutes*, Lib. II, Tit. I, *de rerum divisione et qualitate*, que déjà la loi des XII Tables protégeait celui qui avait employé des matériaux d'autrui pour construire sa maison, en empêchant le propriétaire des matériaux de les reprendre; il devait se contenter du double de la valeur. « *Quod ideo provisum est, ne aedificia rescindi necesse sit.* »

Par contre, si quelqu'un construisait avec ses matériaux dans le sol d'autrui, la maison appartenait au propriétaire

du sol sans indemnité aucune pour le constructeur, s'il était de mauvaise foi. « *Ex diverso si quis in alieno solo sua materiâ domum aedificaverit, illius fit domus, cuius et solum est.* »

Voilà ce qu'exigeaient les principes rigoureux de la propriété quiritaire, droit pour le propriétaire du sol d'user et d'abuser de tout ce qui se trouvait sur le fonds.

Voici maintenant comment s'expliquerait l'usage de bâtir des maisons en une nuit sur le sol d'autrui pour devenir propriétaire du fonds :

Le Moyen-Age aurait maintenu le principe qu'une maison une fois construite, même sur le sol d'autrui, doit être respectée. Mais plus clément que le Droit romain, il la donnait au constructeur au lieu du propriétaire du sol, estimant sans doute que ce dernier était assez riche pour s'en passer, et l'autre assez malheureux pour l'avoir. Ce fait n'a rien d'étonnant à l'époque qui vécut essentiellement du démembrement du droit de propriété, et de la superposition des droits. La condition de durée avait pour but d'empêcher de construire ainsides maisons importantes, et l'obligation de faire la chose *nuitamment* était évidemment indispensable pour mettre un beau matin le propriétaire en présence d'un fait accompli, qui eût été en plein jour une insulte à son droit.

Mais toutes ces explications juridiques n'atteignent pas encore l'âme de cette institution, le ressort du cœur ou de l'esprit qui a dû présider à son éclosion.

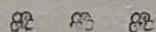
Nous croyons pouvoir affirmer qu'elle a surgi spontanément de l'esprit facétieux ou romanesque de nos ancêtres. Ces cœurs simples, qui trouvaient moyen de rire aux éclats devant des sculptures comme celle qu'on a retrouvée en Picardie, où six hommes et un chat portent l'inscription « Nous sommes huit » (avec celui qui la lit), et qui, un peu plus tard, savaient se déranger pour voir déambuler avec deux ou trois contorsions des géants comme ceux de l'Omme-gang ou de l'Argayon, véritables poupées pour adultes, devaient trouver tout naturel d'engager pour une fantaisie utile une parcelle de leurs terres trop grandes, dont ils ne savaient comment faire don aux couvents et qu'ils étaient prêts à donner tout entières pour trouver le paradis au bout de la Croisade!

M'est avis que cette idée de la maison bâtie en une nuit

devait trotter comme un beau rêve sous les longs cheveux blonds des seigneurs celtes, et tirailler la moustache rousse des rudes hobereaux germaniques, qui s'embêtaient au fond de leurs castels noirs de tuer tous les jours les mêmes lapins. Mais je ne la vois pas bien affrontant la face glabre et carrée d'un de ces *domini de latifundia*, de ces propriétaires d'hommes qui faisaient si bien, selon Plaute (*Miles Gloriosus*), « danser les esclaves sur la croix » (*saltare in crucem*), et devaient, comme les Chaldéens de M. Salomon Reinach (*Apollo*, 4^e édit. p. 34) qui n'avaient « dans l'expression aucune bienveillance, pas l'ombre d'un sourire », être de facheux voisins.

Dans l'analyse d'un fait d'histoire, — le retour presque général à l'explication unitaire dans la critique homérique en est un exemple éclatant, — quand on a disséqué tous les textes, dépouillé toutes les statistiques et tracé le diagramme de la Matière, c'est encore à la compréhension d'un *état d'âme* qu'il faut en revenir pour lui demander la clé de l'énigme.

A. DE MARNEFFE.



La légende des Quatre fils Aymon.

La légende des Quatre fils Aymon et de leur destrier, le bon cheval Bayard, dérive en droite ligne de la chanson de geste des Quatre fils Aymon, la plus populaire des épopées françaises du moyen âge. L'éminent romaniste J. Bédier en a étudié les origines dans ses *Légendes épiques* (t. IV, pp. 190 et suiv.), et dans deux articles parus dans la *Revue de Paris* (numéros des 15 janvier et 1^{er} février 1913). Cette chanson de geste a été composée probablement au monastère double de Stavelot-Malmédy, en tout cas dans le diocèse de Liège, à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle. Comme toutes les légendes tombées dans le domaine public, elle s'est localisée de bonne heure. Ainsi, la *Roche-à-Bayard*, à Dinant, est déjà citée sous le nom de *Roche au pas Bayard* dans un document de 1355 (1). En Wallonie, nombreux sont les châteaux-forts qui auraient appartenu aux quatre paladins : Poilvache en

(1) Voir mes *Légendes et coutumes du pays de Namur*, p. 37, note 1, où j'ai relevé les plus anciennes mentions de la Roche-à-Bayard.

aval de Dinant, Renarstène près de Malmédy, de l'Amblève près d'Aywaille, Montfort à Poulseur, de Bayard à Dhuy, Montauban à Buzenol, Château-Renaud à Saint-Mard. Dans cette énumération n'oublions pas Aigremont, près de Huy, le manoir du cousin Maugis, le célèbre enchanteur. Un peu partout on montre des rochers portant l'empreinte du sabot de Bayard : à la Roche-à-Bayard, à Dinant; au Chéreau de Charlemagne, dans les fonds de Leffe; à Couillet; à Pas-Bayard, hameau de Wéris; une « Roche-à-Bayau » existait autrefois à Landelies. L'empreinte du « pied de Bayard » auquel fait allusion M. Cornette dans son articulet (1) se trouvait dans la forêt de Meerdael, près de Louvain. Quant à Berthem, voici ce qu'en dit M. J. Bédier (*op. cit.*, t. IV, p. 405, note 2) : « Saint Aalard, cousin germain de Charlemagne, premier abbé de Corbie, avait possédé des terres à Berthem; jusqu'au XVI^e siècle, les seigneurs d'Héverlé, près de Berthem, exercèrent l'avouerie de ces domaines au nom de l'abbaye de Corbie. On prit ce saint très authentique pour Aalard, frère de Renaud de Montauban, et c'est pourquoi l'on voyait dans l'église de Berthem, sur le maître-autel, l'image des Quatre fils Aymon agenouillés tous quatre devant le crucifix. Berthem se glorifiait d'être leur lieu de naissance. On montrait l'étable de Bayard, une pierre où il avait imprimé son sabot, etc. Molanus fut obligé de faire la critique de ces fables pour rétablir en ses droits le vrai saint Aalard (voyez JOHANNES MOLANUS, *Natales ss. Belgii*, édition de 1516, p. 2). »

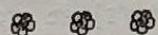
Il serait intéressant de savoir si, aujourd'hui encore, à Berthem, subsistent quelques traces de cette légende.

Pendant des siècles, Bayard et ses quatre cavaliers figurèrent dans presque tous les ommegangs et cortèges des Pays-Bas, aussi bien en Wallonie qu'en Flandre. L'usage s'en est maintenu à Bruxelles, notamment. A Termonde, Bayard demeure le « palladium » de la cité. Jadis, chaque ville ou bourgade possédait son hôtellerie des Quatre fils Aymon où on logeait « à pied et à cheval »; de là, très souvent, le nom de « rue des Quatre fils Aymon » que portent les rues où elles se trouvaient (à Mons, et probablement aussi à Bruxelles). A Namur, existe encore un hôtel des Quatre fils Aymon.

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 1923, n^o 15, p. 82.

Ajoutons, pour finir, que, suivant le vieux poème, le cheval Bayard n'est pas mort. Après avoir fait sa paix avec Charlemagne, Renaud doit abandonner son fidèle destrier à l'empereur. Celui-ci ordonne de le précipiter dans la Meuse, une meule au cou, du haut d'un pont, à Liège. Mais le noble animal brise la meule avec ses sabots, se débat, atteint la rive, et libre, superbe, gagne la forêt des Ardennes où il vit toujours. Quand il voit homme ou femme il fuit et on ne peut l'approcher. Parfois on l'entend hennir dans les halliers, surtout la nuit de la Saint-Jean.

FÉLIX ROUSSEAU.



Le jeu de fers.

Un amusement populaire célèbre, dénommé *le jeu de fers* fit longtemps les délices des ruraux de la plupart des communes des cantons de Jodoigne, de Perwez et d'Eghezée.

Il fut surtout en honneur pendant la période comprise entre les années 1845 et 1865.

Voici en quoi il consistait :

Deux solides broches, en fer massif, hautes de 1^m20, assez semblables aux fortes pinces dont se servent les paveurs pour arracher les pavés des routes étaient plantées dans la cour de bon nombre de cabarets, à la distance de 10 mètres l'une de l'autre. Pour plus de solidité, car elles recevaient des assauts terribles, leur extrémité inférieure s'enfonçait dans un dessous d'arbre, scié du tronc, et enterré jusqu'au niveau du sol.

Chaque joueur possédait *son fer*. Celui-ci consistait en un cerceau formé d'une tige de fer de 2 à 3 centimètres d'épaisseur et ayant de 30 à 40 centimètres de rayon, suivant la taille et la force de celui qui devait s'en servir. En un endroit de la circonférence, un léger renflement formait poignée.

Se plaçant à 9 mètres de la broche, le joueur élevait le fer à la hauteur des yeux, comme pour mesurer du regard la distance qu'il devait lui faire parcourir. Puis, lui imprimant un mouvement de va et vient, d'arrière en avant, bras pendant, il le lançait avec force dans la direction de la broche de manière à ce qu'il arrivât au piquet, de face,

et légèrement incliné de bas en haut pour aussitôt s'embrocher.

Le geste n'était pas dépourvu de grâce mais il nécessitait de la part du joueur une adresse et une sûreté de main qu'il n'acquerrait pas sans peine.

Retirant *le fer* de la broche, il recommençait le jeu, du côté opposé. L'élan nécessaire à prendre exigeait qu'il fît deux pas en avant, mais pas davantage, à peine d'être disqualifié. Les amateurs s'organisaient en équipes de sept joueurs et deux équipes étaient nécessaires pour entamer le jeu. Le sort désignait celle qui aurait *la pointe*, c'est-à-dire qui marquerait les premiers coups, et ceci avait une grande importance car les ratés étaient rares entre bons joueurs et l'on gagnait plus souvent aux points qu'à cause de la maladresse de l'un ou de l'autre des partenaires.

Le premier joueur de chaque équipe, un bon entre tous, s'appelait le *lieutenant*. Celui qui jouait le dernier était le *capitaine*. Celui-ci ne devait jamais manquer son coup et si, à l'occasion d'un concours, ce malheur lui arrivait, il déposait aussitôt les armes — pardon le fer — et de dépit ou de honte il quittait la carrière; l'événement était fortement commenté!

Le lieutenant de l'équipe n'ayant pas la pointe jouait le premier. L'autre lui succédait aussitôt, puis un joueur de la première et un de la seconde et ainsi de suite, alternativement jusqu'aux capitaines; le dernier comptait deux, puis quatre, six, huit, jusque quatorze. Le jeu recommençait mais en sens inverse et pour l'ordre du lancer du fer et pour la direction.

Le capitaine qui parvenait à crier « quatorze » le premier avait gagné la partie, car un seul coup manqué valait deux points supplémentaires à l'équipe adverse.

Pendant toute la bonne saison, l'après-midi du dimanche et vers la soirée en semaine, on n'entendait que bruit de fers dans le village : ne fallait-il pas se faire ou s'entretenir la main?

L'organisation des concours amenait énormément d'étrangers dans les communes où ils avaient lieu. Les sociétés étaient invitées par lettres; chaque participant devait payer quelques sous destinés à couvrir le comité organisateur d'une partie des frais résultant de l'achat des objets offerts en prix.

Chose curieuse, à cette époque lointaine, l'appât du gain ne sollicitait pas l'appétit de ces bons campagnards dont le salaire journalier dépassait rarement 1 fr. 50. Ils jouaient la plupart du temps pour l'honneur.

L'enjeu principal était une miniature *de fer*, en argent souvent, en or, parfois! ou bien un *cœur* du même métal précieux, que l'équipe gagnante emportait triomphalement en son village pour en orner la statue d'un saint ou plus souvent la poitrine de l'image de la Vierge de l'église paroissiale.

L'une de ces joutes les plus célèbres fut organisée au village d'Autre-Eglise, il y a soixante ans peut-être. L'enjeu unique consistait en un cerceau d'or, de belle grandeur. *Quatre-vingts équipes, accourues de partout vinrent se mesurer à cette occasion.* Le premier dimanche, quarante d'entre elles restèrent victorieuses. Le second dimanche, vingt étaient encore en présence; le troisième, il n'y en avait plus que dix et le quatrième on décida d'en finir. Ce fut celle de Noville-sur-Mehaigne qui triompha. Quel événement! Les fermiers de Noville prêtèrent chevaux et chariots; ceux-ci furent garnis de verdure, de rubans et de fleurs et la moitié des hommes accompagnant, on alla à Autre-Eglise reprendre les vainqueurs et leur glorieux trophée. Ce fut un triomphe.

Ce cerceau, à l'heure actuelle, fait encore partie du modeste trésor de l'Eglise de Noville-sur-Mehaigne.

Ces luttes n'étaient cependant pas toujours pacifiques. Il n'était pas prudent de plaisanter le joueur qui avait manqué le but: le poing qui savait si bien lancer le fer était tout aussi prompt à fermer la bouche du persifleur.

Vers l'an 1880, après un long temps de repos, ce qui restait de vieux joueurs entreprit de ressusciter l'amusement si goûté autrefois. Ils y parvinrent, mais les cœurs avaient changé. On se disputa alors la possession ici de sept casquettes, là, celle de sept foulards de soie, ailleurs, sept caisses de cigares; ensuite un veau, un mouton furent offerts comme premier prix à remporter. La pauvre bête faisait ensuite les frais d'un souper monstre, auquel étaient invités les parents et amis des vainqueurs. Quelques années s'écoulèrent et la jeunesse villageoise, moins ardente sans doute, chercha d'autres distractions, plus conformes à ses goûts. Le jeu de fers avait définitivement vécu.

J. BAURIN.

Étude historique et folklorique de Vollezeele.

Vollezeele, située dans la province de Brabant, arrondissement de Bruxelles, est une commune dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Il est certain qu'elle a été concédée avec les autres villages de la terre d'Enghien par le roi Dagobert à sir Enghe, qui fut un forestier des Flandres, et comme il était le premier seigneur des communes composant la dite terre, il donna son nom à la ville qui par la suite fut nommée Enghien (1). Cette concession fut faite en récompense de services rendus à ce monarque. Vollezeele fut incorporé avec les autres villages à la province du Hainaut; par suite de l'invasion française en 1794 ils furent réunis au département de la Dyle et firent partie de l'arrondissement de Nivelles jusqu'à l'époque où, par une courtoisie mal entendue, le ministre du roi Guillaume obtint la suppression du canton d'Hérinnes qu'il réunit à celui de Lennick sous prétexte de propager l'idiome hollandais, que l'on nomma dès lors langue nationale.

Vollezeele existait déjà lorsque les Romains conquièrent la Belgique et portait à cette date le nom de Vullezeele (2).

C'était là que résidait l'un des druides des Nerviens qui habitaient cette contrée; il fonctionnait alternativement avec celui de Raspailliënbosch dans le temple dédié au soleil sur la montagne de Grammont. (Il serait intéressant de connaître l'emplacement exact de ce temple dont parle M. Sannen dans ses mémoires).

La tradition vulgaire nous apprend que ces deux druides accompagnaient les cohortes qui se rendaient sur la Sambre près du village de Presles, où elles furent massacrées par les légions romaines commandées par César; leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards enfermés dans une forteresse sous Jumet subirent le même sort. César vint établir un camp à Castre sur la montagne du « Yzeren man », il construisit un fort à Gammerages et en fit bâtir un semblable à Vollezeele pour y mettre à l'abri ses nombreux troupeaux qui paissaient dans les vallées de la Dendre et de la Marcq.

Comme je viens de le mentionner plus haut, Vollezeele

(1) Etymologie populaire (*Réd.*).

(2) Emprunté à des mémoires de feu M. le curé Sannen. Où se trouvent ces mémoires? (*Réd.*).

portait à cette date le nom de Vullezeele qui dans la suite fut appelée Villezeele en patois. D'après les recherches archéologiques la signification du nom « Vollezeele » pourrait s'interpréter comme suit : il est connu que la terminaison « zeele » signifie une maison, une propriété et lorsqu'on prend « Volle » ou « Vollen » pour un nom propre, alors Vollezeele signifierait la maison, la résidence des Vollen, comme le sieur Van Rooy écrit dans ses études archéologique, et le nom Vollen ou Follen pourrait provenir de Folianus, en français Feuillien.

Le nom Vollezeele pourrait être aussi un qualificatif de Zeele et lorsqu'on donne à Volle la signification d'un endroit montagneux, Vollezeele ne signifierait rien moins qu'un lieu très accidenté ce qui s'adapterait bien à la commune, vu que les montagnes dénommées Congo et Zavelberg atteignent respectivement 97 à 98 mètres d'altitude et par le fait ménagent de lointains panoramas sur tout le pays d'alentour.

Une autre signification plutôt populaire dit que Villezeel proviendrait de Willezeel du radical (Wild) « sauvage » et (Zeel) « corde » parce que jadis on y trouvait de nombreux bandits faisant partie de terribles associations telles que « De binders van Vlaanderen » (1) (Les lieurs des Flandres) et de « Tongsnijders » (2) (Les coupeurs de langues). Les communes avoisinantes auraient nommé les habitants de Willezeel, de Wildzeelers, explication assez fantaisiste à ce qu'il me paraît. Une autre version non moins savoureuse fait considérer ce nom comme un autre sobriquet qui lui serait donné par les communes avoisinantes. L'événement dont on aurait profité est assez grotesque; je le signale tel quel : Jadis dans une petite chapelle embryon de l'église actuelle le clerc aurait, en sonnant les matines, trouvé que la corde (zeel) était enduite d'ordures; plein de mépris il se serait écrié « ah! wat vuil zeel » (ah! quelle sale corde) et dès lors (*ad perpetuam rei memoriam*) pour perpétuer le souvenir de la chose, la commune fut nommée progressivement d'après les caprices du peuple Vuilzeel, Vullezeel, Villezeel et finalement et officiellement Volle-

(1) *Fan Clercker of de laatsie Binders van Vlaanderen*, door S. VAN DER GUCHT.

(2) Cfr. *De Tongsnijders*, door JEF HAUGEN, ancien instituteur de Herfelingen.

zeele, la dénomination Villezeel restant toutefois en honneur chez les habitants.

Ci-devant je parlais de la montagne appelée Congo, c'est au sommet de la dite montagne que se trouve laasure construite en une nuit appelée « De Vollezeelsche Congohut of Congohuisje », au sujet de laquelle j'ai donné il y a quelque temps de plus amples détails concernant les constructeurs.

ROBERT DE COSTER.



Menus faits

Notes sur le folklore de Clabecq. — Des habitants de Clabecq, croient encore aux sorciers, sorcières, jeteurs et jeteuses de sort.

Un soir, Henri L..., entendant sa vache faire du vacarme dans l'étable, alla voir ce qui se passait. Horreur!... une femme du voisinage, une sorcière, était à califourchon sur la bête et tirait la queue de l'animal!!! En apercevant l'homme, la sorcière s'est « envolée » en hurlant.

Une famille, voit ses membres mourir, l'un après l'autre, à la suite d'une longue maladie. Elle se dit envoûtée, victime d'une sorcière ou d'une jeteuse de sort.

On fait des pèlerinages pour anéantir l'action malfaisante de la sorcière.

Nous avons aussi le « spirite », c'est ainsi que la population le nomme. Il se dit être en relation avec les esprits, « il parle avec les morts ». Des gens viennent le voir pour avoir des nouvelles de leurs parents disparus.

D'autres, atteints d'infirmités, viennent le consulter et il dit des prières pour faire disparaître leurs maux. D'autres encore, viennent avec des bouteilles et le « spirite » remplit ces récipients d'eau bénite par lui. Cette eau préserve des maux. Il va aussi faire des prières dans les maisons pour faire partir le « mauvais esprit ».

Pendant la guerre, les clients venaient chez lui. Actuellement, il se rend à domicile. On dit qu'il opère gratis.

A Oisquercq, existe une femme qui fait la « spirite ». Grand est le nombre de gens qui ont foi en ces pratiques. La foi guérit.

Le jour de l'an, les enfants vont de porte en porte pour souhaiter le « bon an » et tendre la main. Ils commencent leur tournée le matin et ne rentrent chez eux que le soir, après avoir dépensé le produit de leur collecte en frilandises.

La veille de Pâques, après le départ des cloches pour Rome, les

enfants de chœur, munis de grosses crécelles, vont de porte en porte solliciter des œufs. Actuellement, les œufs coûtant trop cher, on leur donne 25 ou 50 centimes.

ARTH GOSSAERT.
Secrétaire communal.

Superstition à Braine-l'Alleud. — Dans le n° 14 du Bulletin je note dans l'article Superstition à l'occasion des Processions au Payottenland, que des personnes ramassent des fleurs, des débris de plantes après la procession. Le même usage existe à Braine-l'Alleud, mais tend à se perdre. Il y a trente cinq ans j'ai vu des personnes se disputer et se battre pour ramasser des plantes ou fleurs dès que le Vénéral (comme on disait alors) était passé.

Ces plantes et fleurs étaient destinées aux mêmes usages qu'au Payottenland qu'on nomme aussi Piottenland.

J. ROELANDTS,
curé retraité.

Le Chevalier d'Hoxem-les-Tirlemont. — A Hoxem il y avait une famille puissante, dont est issu Jean Hoxemius qui devint célèbre comme historien à Liège et qui fonda un chapitre dans son village natal. Actuellement encore on parle du chevalier de Hoxem, comme d'un personnage fictif. Je ne sais ce que cela signifie. Ce n'est pas de la moquerie, ni de la plaisanterie. On le représente parfois comme un cavalier nocturne. Il ne fait de mal à personne.

C. BUVE.

Les porte-bonheur. — Notre correspondant M. Paul Hermant demande à tous nos lecteurs de bien vouloir signaler les porte-bonheur matériels, objets que l'on porte sur soi : cochons, trèfles à quatre feuilles, champignons, ramoneur, etc., ainsi que ceux que l'on pend dans les maisons; fer à cueval etc.

Pourrait-on également signaler les gestes que l'on fait pour éviter un mal : frapper sur du bois, etc ?

Curieuse recette pour éviter les cauchemars. — Les personnes sujettes aux cauchemars doivent se coucher sur le dos, placer sur leur poitrine un couteau, l'effilé de la lame tourné vers le haut; ce couteau est préalablement entouré d'un linge. On dit que le cauchemar tombe sur cette lame, s'y coupe et laisse le dormeur en paix.

Ch. PEETERS.

Les Noces d'or à Liéu. — Grande fête chez les jubilaires. — Un des membres de la famille avertit du jour de la cérémonie l'administration communale et le clergé paroissial. — Les voisins ornent leurs maisons de verdure et de guirlandes en papier. — Une fanfare va prendre les jubilaires à leur domicile et les y ramène. (Généralement la musique du parti politique du jubilaire)

A l'église. — Messe d'action de grâce, généralement la messe

solennelle de 10 heures le dimanche. Les jubilaires et leurs familles prennent place, face au chœur. Il y a sermon de circonstance.

A l'hôtel de ville. — A la fin de l'office religieux, les jubilaires sont conduits, précédés de la musique, à l'hôtel de ville, où ils sont reçus par le Conseil communal. Le bourgmestre leur adresse un compliment et leur offre le cadeau d'usage, soit deux fauteuils. Les jubilaires sont alors reconduits chez eux, où a lieu un festin...

Il n'y a pas de chansons de circonstance connues.

Ch. PEETERS.

La manœuvre du Drapeau. (1). — Cette festivité se fait au crépuscule dans un cercle limité de sapins, tout enguirlandés de fleurs, illuminé par une profusion de guirlandes aux lueurs multicolores d'un effet féérique et M. Henry Rousseau dans une admirable relation de fête au temps jadis (2) nous la signale en ces termes charmants :

« Le vieux Zante, sec et droit comme un I, malgré ses soixante-dix ans, a exécuté « la manœuvre du drapeau », faisant décrire au carré tricolore, large de plus de deux mètres, de grands cercles autour de ses genoux, de sa ceinture, de ses épaules, puis au dessus de sa tête, en évolutions rythmées par un air spécial, avec des gestes mesurés et hiératiques de grand prêtre accomplissant les rites sacrés ».

Disons aussi qu'un démocratique mouchoir rouge retient à la ceinture le populaire et luisant sarrau de toile de Sart-Moulin, tant considéré anciennement et que les mœurs modernes ont voué à une disparition complète.

C'était un privilège très apprécié alors — dont on était justement fier — de savoir manœuvrer le Drapeau. Les musiciens perchés sur un chariot, accompagnaient d'un air approprié. Nous n'avons pu en déterminer l'origine : « cela a toujours existé comme cela depuis toujours », disent les vieux villageois.

Si je m'arrête à cette partie de la fête, c'est pour souligner tout l'intérêt, tout l'attrait remarquable qui s'attache à cette coutume ancienne et toujours si populaire : C'est l'âme des choses dont nous ressentons la beauté prenante, qui se communique intimement à la nôtre et lui imprime cette douce saveur des mœurs du terroir ; c'est l'âme wallonne vibrant des émotions qui la pénètrent, la remuent et dont la source ardente et féconde est dans la terre natale.

A. MINNE.

M. Paul Hermant nous signale qu'à Eger en Bohême la manœuvre du drapeau existe depuis 500 ans. On s'y servait du drapeau de la corporation des bouchers. Un article y a été consacré en 1707 dans *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde* (p. 201).

(1) *V. Folklore Brabançon*, 3^e année, p. 65.

(2) Parue dans *Wallonia*.

D'autre part signalons que ce jeu populaire était pratiqué jadis en pays flamand également. M. De Wilder, directeur de l'Ecole Normale de Tirlemont, se rappelle avoir vu la manœuvre dans son enfance à Elewyt. Enfin un lecteur nous informe que dans son enfance, il y a 50 ans environs, à Everberg, il y avait à la société de tir à l'arc une hampe de drapeau identique à celle qui sert pour la manœuvre. Les enfants quand ils pénétraient dans le local jouaient avec cet instrument dont ils ignoraient l'usage. Il semblerait donc que cette réjouissance populaire était répandue jadis dans les régions flamandes.

Le chapeau-boule. — Depuis un certain temps le port du chapeau melon ou simplement le *boule* semble avoir mérité les railleries de la jeunesse. Il y a quelques années on trouvait assez risible la coutume des cultivateurs de Racour de vaquer à tous leurs travaux coiffés d'un trois-françois démodé ou verdi. Aujourd'hui dans les kermesses on se moque même de tout homme qui le porte neuf et à la dernière mode. Pour on ne sait quelle folle raison on dénomme le chapeau-boule *couche* mot wallon désignant la niche du chien. Il est vrai que la mode veut le chapeau mou ou la casquette. On entend souvent à l'apparition d'un chapeau melon ces impolites d'une jeunesse railleuse : Couche ! Couche ! Houw ! Houw ! Il a vindu 'stchin, Ass vindu tchin. Ta l' couche su l' tiesse !

On cite des hommes qui ont eu un chapeau-boule pour se marier et qui jamais plus ne l'ont mis sur la tête.

Sotte idée de la part de ceux qui se coiffent et sotte aussi de la part de ceux qui se moquent.

La barbiche. — La même catégorie de railleurs se hasarde aussi à pousser un bê ! à l'adresse d'un porteur de barbiche ou comme on l'appelle vulgairement « bouc ».

A. PELLEGRIM.

La cabane congolaise de Vollezeele. — Une cabane singulière et intéressante (voir phot. *Folklore* n° 14, p. 57, par M. Peremans), dénommée cabane congolaise et sise au lieu le plus pittoresque et le plus élevé du hameau « Achter den Bosch » est connue non seulement par son extérieur ancien et le beau panorama qu'on y découvre sur les villages brabançons et sur la vallée fertile de la Dendre (Ninove, Pamel, Grammont, etc), mais par une particularité dans la construction. Ce n'est pas une cabane ordinaire en argile avec un toit en chaume et de petites fenêtres dont l'origine remonte à trois siècles.

La cabane a été construite en une nuit; cette particularité a déjà attiré beaucoup de touristes qui ont photographié la construction.

Ce n'est pas une ancienne légende poétique que je veux raconter; la construction fut vraiment faite à une époque où une action énergique était considérée comme le seul moyen pour acquérir la propriété d'une terre publique.

Voici ce que j'en ai appris par les habitants actuels qui sont les descendants de la quatrième génération des habitants primitifs : Un nommé Zeghers fut expulsé de sa demeure, mais pendant une nuit de samedi il parvint avec l'aide de ses voisins à construire une nouvelle maison sur une terre communale publique.

Vous pensez qu'on allait vite en besogne. On enfonça en terre quatre troncs d'arbre solides auxquels on attachait quatre claies en paille qui devaient servir de murs; le tout fut couvert de ronces bien jointes. On alluma un feu ouvert au centre, et dès ce moment la cabane et la terre furent leur propriété. Le dimanche matin tout le village apprit que Zeghers avait construit sa maison en une nuit.

Le bourgmestre Abbeloos fut saisi d'une sainte colère et menaçait de renverser la maison au moyen de ses deux chevaux, mais il dut céder devant la colère populaire. Il n'osa rien entreprendre et Zeghers garda son droit consacré par l'usage.

Le lendemain on poursuivit la construction au moyen de grès, de bois et d'argile, et la maison fut bientôt achevée et avait le bel aspect qu'elle présente encore actuellement au bord du Molenbosch.

Robert DE COSTER, étudiant,
Vollezeele.

Chansons et formulettes. — Pour endormir les enfants, les mamans chantaient jadis :

Bign'baw qui ess quèst moirt?	Ous que sont totes mes p'tetes es
C'est Djean Lazare.	[poijettes ?]
Qui ss'que l'a det?	El'sont stè voije à messe
Le ptete sore	De quoi s'quelles rappoitront
Ou esst elle?	Des couques es des mastelles
Padri l'tchapelle	Ous' qu'elles les mètront?
Que fait elle?	Padri l' tchapell St-Roch
Des dintelles	Es des beloques de St-Martin
Po les monssieus ès	Es des mouchons que tchippel'
les mam'zelles de	[ront
Bresselles.	A copète des paradis di di di.

Roum ! dou ! doum
Les cute ès poum
d'Jacques Trolin les rtouent
Es Dodi les mougnent

Navoz ni veyu Pierre qui moud des café
Avou l' tremouie da Poupouie
Es l' tourniquet da Gollet.

Noss t' cheveu n'a pe d'avègne,
In' n'aret à l'aute saminne,
Il es tot pélé des mougni del vie
Blank blé.

Sur les doigts on disait :

Le Pouce, l'Index, le Majeure, l'Annulaire, l'Auriculaire. — 1. Pôcet; 2. Laridet; 3. Grande dame; 4. Djean Delsaut; 5. Ptet Gozeau; ou: 1. Le ce qu'assti au bwès; 2. Le ce qu'à veyu l'lept; 3. Le ce qu'a yu peu; 4. Le ce qu'a racouru; 5. Le ce qu'a yu cwoincwink.

En jouant pour désigner le poursuivant on disait à l'école :

« Al sal dram' pit es pette es po lo gram', bourr' es bourr' es ra ta tam' bous' tram' » ou « Al clignette botchi botchette, tirez voss mwins voss aroz one cloquette. »

A. PELLEGRIM.

Le « poeffer » (jouet d'enfant). — Quand à la kermesse de Steenhuffel on tue un porc, tous les enfants accourent aux cris de la bête qu'on égorge. D'abord le sang est recueilli dans un large plat; ensuite au moyen de paille on brûle le poil. Mais les enfants aiment d'avoir le « poeffer ». Cependant le boucher met sa condition : le garçon qui désire le « poeffer » doit baiser le derrière du cochon; si le garçon le fait, le boucher introduit encore une fois le couteau dans la gorge et au même moment le cochon qui gigote encore, renverse le garçon au moyen de ses pattes de derrière, ce à la grande joie des assistants. (1)

Qu'est-ce que le poeffer?

C'est la muqueuse très résistante de l'œsophage; elle est entourée d'une couche musculaire; on peut séparer ces deux tuyaux, car entre les deux il y a un tissu cellulaire. On enlève la couche musculaire et alors on retourne la muqueuse en ayant soin de nouer d'abord une extrémité. On souffle alors dans la partie ouverte de la muqueuse et on la tient fermée de la main gauche entre le pouce et l'index; ensuite on enfonce du pouce droit l'extrémité; fermée par cette pression l'air, comprimé s'échappe, ce qui provoque un bruit assez fort; de là le nom de « poeffer » (l'objet qui éclate).

Le verbe « poeffen » s'applique aussi au bruit que fait de la graisse dans une poêle.

J. WOUTERS, Steenhuffel.

Pour plaisanter les enfants. — Se rapportant au nez : Quand un enfant a raconté quelque chose, un autre répond : « tu mens, je le vois à ton nez qui tirebouchonne ».

Aux ongles : Tout juron que vous lancez fait une tache blanche sur les ongles de vos doigts, montrez, un, deux, trois jurons.

Aux lèvres : Quand on a eu de la fièvre on attrape des boutons sur les lèvres. Les plaisants qui les voient disent : « vous avez embrassé un wallon ». (Entendu à Boutersem et au Payottenland).

Aux doigts : Vous êtes un voleur, on le voit à vos doigts longs et crochus.

Ch. BUVÉ.

(1) V. Folklore Brabançon, 2^e année, p. 138.

De Greef Valoke (van Looken) ? L'homme de paille. — Le cortège du Greef, Valoke ou homme de paille a lieu le jour du mardi gras. Celui qui remplit le rôle de ce personnage est entièrement habillé de paille. C'est le dernier marié de Boitsfort. Il court après les gens qu'il rencontre, leur met au bras un tordillon de paille, frotte leurs souliers d'un bouchon de paille et les condamne, selon leurs moyens, à autant de « tonnekens » de bière. Ces tonnekens sont en réalité autant de verres; ce qui fait qu'actuellement les gens se laissent attraper par le Greef sans trop de façon. Il faut croire qu'il n'en était pas de même au temps passé et que ces « tonnekens » étaient bel et bien de petits tonneaux de bière; il paraîtrait que les gens fuyaient alors à toutes jambes dès que le cortège apparaissait. Actuellement ces « tonnekens » sont souvent transformées en telle ou telle menue somme d'argent; les sommes recueillies serviront à la beuverie du soir qui clôture la fête. Ceux que le Greef a pris doivent se joindre au cortège et prennent le nom de « soldats » du Greef.

(Renseignements fournis par M. THÉLISMAR, receveur communal, à Boitsfort).

« Sint-Greef », à Droeshout (Opwijk). — Il y a à Droeshout (Opwijk), comme à Bruxelles, une fête d'enfants, où on a coutume de distribuer des friandises aux petits. Cette distribution se fait ici à la Saint-Martin, dans d'autres contrées à la Saint-Nicolas, dans d'autres encore à la Mi-Carême. En flamand cette dernière fête s'appelle Sint-Greef. Nous reproduisons une vieille lettre de 1773 écrite par un gamin à ses parents. Dans cette lettre on nomme le héros : *Excellentie den Heere Graeve van half-Vasten*. Du verso de cette tendre lettre enfantine, les parents plus matérialistes, se sont servis pour inscrire des formules de quittance.

Chers Père et Mère

Je ne puis négliger de vous souhaiter un heureux carême et ayant par la grâce de Dieu atteint la Mi-Carême, je vous écris humblement ces lignes vous priant de les montrer à Son Excellence le Comte de la Mi-Carême qui, Dimanche le 21 mars fera son entrée annuelle dans les Pays-Bas, et j'espère qu'en voyant ces quelques lignes de moi, il se trouvera engagé à me donner une petite part.

Chers père et mère

Votre fils et serviteur humble et soumis.

G. P. Vereerbrugghen, 1773.

(Communiqué par M. le Curé Vermeyen.)

Nuit de Noël. — La fête et la nuit de Noël sont, pour certaines populations de nos campagnes l'occasion de nombreuses coutumes qu'il serait intéressant de rassembler.

J'ai connu une femme qui ne manquait jamais, dans la nuit de

Noël, d'aller à une fontaine située à quelque cent mètres de son habitation pour y remplir ses deux seaux.

Le père, vieux berger, tenait à cette coutume qu'il pratiquait depuis son enfance; pendant que minuit sonnait à l'église voisine, on puisait l'eau nécessaire.

Cette eau de la nuit de Noël leur servait en toutes circonstances et remplaçait celle que l'église bénit à Pâques et à la Pentecôte; dans leur croyance, elle portait en elle la bénédiction divine, la Ste Vierge ayant aussi, à cette heure de minuit, puisé l'eau pour l'enfant divin qui venait de naître.

A. MINNE.

Une histoire racontée en 1855, à Caggevinne-Assent. — Notre Seigneur allait un jour se promener avec saint Pierre. Ils arrivèrent à une maison, où un homme mourait. Dans cette maison il y avait cinq enfants; la femme vint à la porte en pleurant et en appelant notre Seigneur. Notre Seigneur entra, ordonna à l'homme de se lever et il était guéri.

Notre Seigneur et saint Pierre poursuivirent leur route. Ils arrivèrent à un cours d'eau. Notre Seigneur ordonna à saint Pierre de prendre un poisson dans l'eau. Ils poursuivirent leur route et arrivèrent sur une montagne où il n'y avait pas d'eau. Notre Seigneur dit à saint Pierre : dépose le poisson ici sur la montagne. Notre Seigneur poursuivi sa route avec saint Pierre.

Cinq ans après ils revinrent sur cette montagne; le poisson vivait encore. Alors ils retournèrent à la maison où l'homme avait été guéri. L'homme était occupé à se pendre. Alors Notre Seigneur dit à saint Pierre : Si j'avais tenu en vie cette femme et ses cinq enfants comme j'ai tenu en vie le poisson sans eau, je n'aurais pas eu la honte de voir cet homme pendu.

Recueilli en 1922 par A. COLET, instituteur à Ixelles. Conté par M^{me} LUDIG, originaire de Caggevinne-Assent.

Expressions employées pour parler aux animaux domestiques. — L'homme n'emploie pas des mots pour se mettre en rapport seulement avec son semblable, mais encore pour s'adresser aux animaux domestiques, et particulièrement au cheval. Dans toutes nos campagnes il existe des expressions très caractéristiques pour commander au cheval de prendre à droite, à gauche, pour s'arrêter, pour reculer, etc., et là le langage humain n'a plus aucun motif de se modifier. Il est vraisemblable que les paysans du Brabant wallon emploient toujours, depuis des siècles, les mêmes expressions pour commander à leurs chevaux; il en est de même dans le Nord de la province.

Ne serait-il pas utile de poser à tous vos correspondants la question de savoir quelles sont aujourd'hui les expressions employées? En repérant sur une carte les expressions identiques, on pourrait, je pense, en tirer des conclusions intéressantes au point de vue des origines des populations.

P.-L. DUPONT.

Ozios... Ozios III (1). — J'ai lu avec le plus vif intérêt les deux interprétations de M. Cornette relatives au mot *ozios* et, dans le cas qui nous occupe, je considère la première comme se rapportant le mieux à l'état d'âme des jeunes officiants et de leurs parents.

Ceux-ci, profondément et très sincèrement religieux, n'eussent certes pas acquis tout l'attirail dont se servent leurs enfants pour simuler la Sainte-Messe, dans un but plutôt pieux, si, pour le moins du monde, le jeu eut pu être considéré comme « n'étant pas permis par les lois divines. »

La première interprétation de M. Cornette est donc, à mes yeux, la meilleure, car c'est précisément par crainte du démon ou « du grand président des enfers » qu'à l'audition de *Ozios* les enfants étaient pris de panique et « fuyaient en emportant précipitamment les vases sacrés, les ornements et les objets du culte. »

E. DE MUNCK.

Notice sur quelques sobriquets (2). — De Potter et Broeckaert, dans leur « Histoire des communes de la Flandre orientale » Meldert, — notent comme sobriquet des habitants de Hekelgem *zotten* (fous).

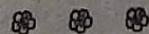
En réalité, ce sont ceux de Teralphene qui portent ce sobriquet, assez commun dans les Flandres et dans le Brabant.

Les habitants de Maxenzeel portent le sobriquet de « bessebin-ders » (faiseurs de balais); actuellement on entend plus souvent *kersenknappers* (mangeurs de cerises); on donne la dénomination de *palattenboeren* (cultivateurs de pommes de terre) à ceux d'Esschene.

Liedekerke est désigné comme la ville des va-nu-pieds (*stad barvoets*). Ce nom est dû à la misère des habitants.

Autrefois, presque tout le monde y marchait pieds nus; bien souvent, les enfants y couraient en chemise à la rue. Actuellement la situation s'est améliorée grâce aux salaires plus élevés. A Erembo-degem et ailleurs, j'ai entendu souvent donner aux habitants de Liedekerke le sobriquet de *plaag van Liedekerke* (le fléau de Liedekerke) ou *honger en dust* (faim et soif).

F. VAN ES.



L'Exposition de Léau.

Nous sommes en mesure de donner déjà au sujet de cette Exposition, qui s'annonce comme devant avoir une importance beaucoup plus grande que nous le prévoyions, des détails précis.

Elle aura lieu du 6 au 21 juillet. Un Comité d'honneur ainsi composé a été constitué.

Président d'honneur : M. BECO, gouverneur de la province.

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 2^e année, p. 347, et 5^e année,

(1) v. Th. RAADT. *Les sobriquets des communes belges.*

Vice-Présidents d'honneur : MM. RICHARD et RAEYMAECKERS, députés permanents; GHEUDE, député permanent, président de la Commission provinciale de Recherches historiques et folkloriques; HEYVAERT, greffier provincial; CALUWAERTS, conseiller provincial, bourgmestre de Léau; MERUSEN, doyen de Léau; baron DE DIEUDONNÉ, commissaire d'arrondissement.

Membres : MM. les bourgmestres du canton de Léau; PAULUSSEN, de Budingen; DE SCHRYNMAEKERS, de Dormael; BECKERS, de Drieslinter; RAEYMAECKERS, de Geet à Betz; MATTERNE, de Halle-Boyenhoven; CRABBÉ, de Heelenbosch; VAN KEERBERGEN, de Melckweser; CEULERS, de Neerlinter; ROUMIEUX, de Orsmael; A SPECULO, de Ransberg; PRINCEN, de Rummen; MM. les membres de la Commission provinciale de Recherches historiques et folkloriques; CLOSSON, conservateur adjoint du Conservatoire de Bruxelles; DE BRUYN, avocat; E. DE MUNCK, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites; DESPRET, secrétaire communal, à Monstreux; DIDIER, Frédéric, des Archives de l'Etat; LINDEMANS, conseiller provincial; SANDER PIERRON, professeur à l'École des Beaux-Arts de Liège; SMETS, professeur à l'Université de Bruxelles; IS. TEIRLINCX, membre de l'Académie flamande; VALS, avocat.

Un comité exécutif, ainsi composé, a été constitué :

Président : M. HENDRIX, conseiller communal, à Léau.

Secrétaires : M. PEETERS, correspondant à Léau du service provincial; A. MARINUS, secrétaire de la Commission provinciale de Recherches.

Des démarches sont faites auprès de l'autorité diocésaine pour que le trésor de l'église Saint-Léonard soit exposé dans une dépendance de l'église. (1) Ce trésor comprend des habits sacerdotaux et des vases religieux anciens et de toute beauté. Ces objets ne sont jamais exposés et ce sera une occasion unique de les admirer.

L'église, abstraction faite d'ailleurs de ce trésor mérite une visite détaillée. Nous recommandons aux visiteurs consciencieux de faire leur visite de l'église en se servant du *Guide sommaire de l'église Saint-Léonard*, par Ch. Peeters. (Prix : 4 francs, éditions française et flamande.)

L'administration communale de Léau met à notre disposition deux salles spacieuses ou seront réunis :

1° Les trésors des gildes du canton : Colliers, coupes, bannières, vieilles statues des saints des Gildes, prêtées par les curés des paroisses;

2° Une grande quantité de vieux meubles, ustensiles de ménage, outils des métiers, etc., généreusement prêtés par les propriétaires;

(1) Mgr Mercier vient d'accorder les autorisations nécessaires (*Réd.*)

3° Collection de vieux tableaux de valeur et de gravures qui jamais n'ont été ni exposés, ni visités, car cet ensemble nous est confié par un couvent soumis à la clôture. Des particuliers joindront des tableaux qu'ils possèdent. Nous recommandons particulièrement cette section aux peintres.

4° La ville de Léau exposera ce qu'elle possède en fait de vieux souvenirs locaux, documents, archives, etc;

5° Mobilier de la Chapelle de Bethanie, transféré d'une propriété privée dans les salles d'Exposition, Occasion unique d'en admirer les beautés;

6° Le catalogue indiquera les particularités locales à voir par les visiteurs, pompes, portes, pignons, etc.

Le service provincial organisera pour les correspondants et les abonnés au *Folklore Brabançon*, une visite collective, le jour de l'inauguration, le dimanche 6 juillet.

Départ de Bruxelles à 9 h. 24 (sauf modifications aux horaires), arrivée à Léau à 11 h. 17. De 11 h. 1/2 à 13 h. 1/2 visite de l'église et de l'Exposition du trésor.

De 13 h. à 14 h. 1/2 les excursionnistes pourront déjeuner dans les établissements qui leur seront indiqués et où des buffets froids seront installés (Léau n'ayant pas de restaurant, le service veillera à ce que tout le monde puisse se ravitailler sur place).

A 14 h. 1/2 inauguration de l'Exposition à l'hôtel de ville par M. le bourgmestre Caluwaerts. Visite de l'Exposition suivie de la visite de la ville.

Départ de Léau à 18 h. 5. Arrivée à Bruxelles à 20 h. 53 (Arrêt de 1 h. 1/2 à Tirlemont.)

Prix du coupon aller et retour (sauf modification de tarif). 3^e classe fr. 12.80, 2^e classe fr. 22.40, 1^{re} classe 32 francs.

Si les correspondants et abonnés peuvent être considérés comme sociétaires, le service organisera l'excursion à prix réduit au départ de Bruxelles.

Le prix d'entrée pour la visite du trésor de l'église et de l'hôtel de ville, catalogue compris, est fixé à 2 francs, provisoirement.

Nous engageons vivement nos abonnés à réserver leur journée du 6 juillet pour cette excursion. Non seulement elle les intéressera par son caractère artistique et folklorique, mais elle leur permettra de lier connaissance.

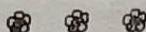
De la réussite de cette première expérience dépendra l'organisation annuelle dans d'autres villes du Brabant, d'expositions et d'excursions de ce genre.



Carte du Brabant.

Depuis longtemps nous cherchons à pouvoir offrir à nos lecteurs, sans avoir à faire faire nous-mêmes un cliché couteux, une carte du Brabant avec l'indication du plus grand nombre possible de communes. Nous avons enfin abouti et on trouvera dans ce numéro la carte du Brabant extraite du *Nouvel atlas de géographie de la Belgique*, texte par A. Boghaert-Vaché, édité en 1923 par l'Office de Publicité de Bruxelles. Les lecteurs flamands trouveront jointe la reproduction de la carte linguistique du Brabant extraite du *Brabantsche Sagenboek* de M. A. De Cock et M. Isidore Teirlinck, éditée par l'Académie Royale Flamande chez Siffer, à Gand.

Les abonnés à l'édition française qui en exprimeront le désir recevront également l'exemplaire de la carte linguistique.



Bibliographie et documentation.

L'Outillage scientifique des Bibliothèques et des Musées. — Collection de répertoires analytiques publiée par Eugène Bacha.

Nos collaborateurs savent la peine que l'on éprouve dès que l'on veut entreprendre un travail documenté sur n'importe quelle question. La collection de M. Bacha, qui a l'avantage de réunir le matériel documentaire contenu dans certaines collections, comporte certains fascicules qui intéresseront particulièrement les folkloristes. L'auteur vient de consentir d'importants avantages à nos abonnés qui voudraient se procurer les livraisons concernant le folklore.

En voici le titre : FÉLIX ROUSSEAU : *Le Folklore et les folkloristes wallons*. Répertoire bibliographique, 85 p., prix 5 fr. (fr. 3.75 pour nos lecteurs).

FRÉDÉRIC ALVIN : *Les Portraits en médaille des célébrités en Belgique*, 105 p., prix 5 fr. (fr. 3.75 pour nos lecteurs).

LOUIS HISSETTE : *Vues et plans de villes, châteaux, monastères et monuments dans les collections du Cabinet des Estampes* : 373 p., prix 10 fr. (fr. 7.50 pour nos lecteurs).

FONCKE ROBERT : Table des articles contenus dans la Revue *Volkshunde* (1888-1914). Prix 3 fr. (fr. 2.25 pour nos lecteurs qui sont priés de s'adresser directement au service provincial).

Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne. — Bulletin questionnaire trimestriel, n° 1 janvier 1924, 32 p. illustrations. (Envoyé gratuitement aux personnes qui en font la demande). Abonnement fr. 1.50 par an. Le numéro fr. 0.50.

Pendant longtemps le Musée de la Vie Wallonne a étudié un plan d'action pour inventorier les particulantes folkloriques, recueillir une documentation et des objets, grouper les bonnes volontés. Il vient de lancer à 40.000 exemplaires son premier questionnaire. Indépendamment des indications concernant la façon dont les collaborateurs doivent répondre, il contient une première série de questions concernant le milieu wallon, la vie matérielle (habitation, meubles, nourriture, vêtement); la vie familiale (naissance, enfance, amour, mariage, décès) le travail, le plaisir, la vie sociale, politique, intellectuelle, artistique, etc. Nous recommandons ce questionnaire et les suivants à tous nos collaborateurs. Nous les engageons vivement à répondre et à s'en inspirer pour leurs travaux ultérieurs.

L'enquête de l'Indépendance Belge. — Ce journal a entrepris dans tout le pays une enquête folklorique. Le but de cette enquête n'était pas tant de recueillir des faits nouveaux que de se documenter sur les organismes, s'intéressant à cette science en Belgique. Grâce à un accord intervenu entre ce journal et notre service, nos abonnés et nos correspondants ont reçu les exemplaires du journal avec les résultats de ce travail. Nos remerciements à *l'Indépendance*.

Il serait désirable que des journaux locaux entreprennent à leur tour des enquêtes de ce genre.

Dictionnaire Historique et géographique des Communes belges, par Eug. DE SEYN, édité chez BIELEVELD, 66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

Le dictionnaire comprendra environ 25 fascicules de 64 p. grand format, avec de nombreuses illustrations. Prix par souscription seulement, fr. 6.50 le fascicule.

La première livraison a été distribuée aux souscripteurs et permet de juger de l'intérêt historique et archéologique que présentera le travail d'ensemble.

Carloo-Sint-Job in 't Verleden, par le Dr Emile VANDERLINDEN, 116 p. Illustrations, 1922, imprimerie J. Delit, 75, Montagne-Sint-Job, Uccle.

Intéressante monographie historique et archéologique du hameau de Saint-Job, origines de Carloo, ses premiers habitants, ses seigneurs, le château, la chapelle, la confrérie, les reliques de la Saint-Croix. L'étude contient un itinéraire pour visiter avec profit la localité.

Notre-Dame de Basse-Wavre, par le chanoine J. LAENEN, archiviste de l'archevêché, 64 p., une photogravure et un drapelet 1923. Malines, librairie Godenne, 30, Grand Place.

Bonne monographie de l'ancien prieuré de Basse-Wavre, dépendant de l'abbaye d'Affligem. Un chapitre important est consacré au culte marial jadis particulièrement florissant.

Les sires d'Heverlé (1125-1446) par le baron DE TROSTEMBERGH, 132 p., 1923, chez Fontein, 4, rue Mathieu de Layens, Louvain.

En la corrigéant, l'auteur vient de publier sous ce titre, l'étude qu'il a donnée en 1910 à l'Annuaire de la Noblesse Belge. Le travail est fait avec la minutie habituelle d'un bon historien. Page 87 nous trouvons des renseignements folkloriques curieux, concernant un ancien pèlerinage, à Oplinter.

Au mois d'août 1351, Marguerite d'Heverlé mit fin par une transaction à un long procès qu'elle soutenait devant les officialités de Liège et de Cologne contre Judith, abbesse de Maegdendael. Le sujet en est intéressant. Des personnes atteintes d'une maladie, alors appelée le feu sacré (*sacer ignis*), se rendant en pèlerinage à l'autel de Sainte-Geneviève en l'église d'Oplinter, s'alitaient dans cette église et y mouraient fréquemment. Le cas s'étant présenté pour une religieuse de Maegdendael, surgit ce procès entre l'abbesse et le curé d'Oplinter, qui tous deux réclamaient le corps (déjà inhumé dans l'église), le lit et les vêtements de la défunte. Marguerite d'Heverlé intervient dans l'affaire comme dame et patronne de l'endroit : il fut décidé qu'à l'avenir, en cas de décès en l'église d'une religieuse de l'abbaye, celle-ci recevrait le corps, et que le lit et les vêtements seraient donnés au curé.

Le triste sort de ces malheureux pèlerins apitoya le cœur de la dame d'Oplinter, qui, le 15 janvier 1363, par acte notarié passé dans le cimetière du village, fit à la fabrique de l'église le don généreux de 387 écus d'or, qui durent être convertis en rentes destinées au soulagement des pauvres malades, mais dont la donatrice se réservait sa vie durant la libre disposition.

L'Histoire comique de Keizer Karel, telle que la perpétuèrent jusqu'à nos jours les gens de Brabant et de Flandre, par Michel de Ghelderode. Édition de la Renaissance d'Occident. 1923, 180 p. Prix : 6 francs 95, rue Berckmans, Bruxelles.

L'auteur a réuni soixante contes que la fantaisie populaire a brodés sur l'existence légendaire de ce souverain. Les uns sont touchants, quelques uns licencieux, d'autres très moraux, la plupart sont gais.

Reproduisons en un ou deux parmi les plus courts :

Keizer Karel paie ses dettes... — Keizer Karel traversait la ville, suivi de nobles hautains et richement équipés. Il marchait seul en avant des autres quand, aux environs du Cantersteen, un homme s'élança d'une impasse et se planta résolument devant lui. Les nobles déjà se précipitaient, mais Keizer Karel les arrêta et dit au hardi compagnon qui portait le costume des manouvriers :

« Sais-tu que je suis l'empereur ? »

L'homme répondit :

— « Mieux que nul autre je le sais !... L'empereur me doit deux

carolus d'or, et voilà belles semaines qu'il me les fait attendre, à croire que ses fabuleuses richesses n'existent que pour l'éblouissement du peuple nigaud ! » Keizer Karel le regarda sans colère et dit : — « Tu es bien franc ! »

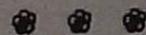
— « Ta... ta... ta!... poursuivit l'homme. Ce n'est pas à l'empereur que j'ai affaire, mais à mon débiteur, qui ne me paye pas mon travail ! » Alors, Keizer Karel sortant sa bourse prit deux carolus qu'il donna à son créancier. Et se tournant vers sa suite dont certains en dépit de leur somptueuse allure avaient des dettes considérables qu'ils dédaignaient de payer, dit sentencieux :

« Faites ainsi ! »

Et depuis, la rue où se passa cette aventure est appelée rue de l'Empereur.

Un moine glouton mais non nigaud... — Un gras pater, qui avait solide réputation de goinfre, fut invité certain jour chez Keizer Karel. Il s'y rendit avec empressement, sachant combien la cuisine était soignée au palais, et la compagnie choisie ! L'empereur le reçut avec force compliments sur sa santé, à quoi le pater répondit en une rhétorique fleurie. Et l'on se mit à table. Celle-ci était abondamment chargée de tous mets délectables. Et les babines du frater d'aller. Et un servant posa devant lui un plat ciselé contenant seulement un mélancolique « lammekezoet », qui est un sauret doux. Et le pater contemplait l'animal avec douleur, quand Keizer Karel, à son côté, lui dit : « Mon père j'ai cru que vous aimeriez donner un exemple dont il est grand besoin en ce siècle sensuel !... » Le pater s'inclina, eut un sourire narquois, et à son tour :

« Cher empereur, votre chrétienne intention me touche !... Mais combien l'exemple serait plus retentissant, si vous, maître de tant d'États catholiques, le donniez !... » Et il posa respectueusement le poisson devant Keizer Karel. Celui-ci fit une grimace, et aussitôt : — « Mon père voulez-vous, donnons l'exemple à deux ! ». Et tenant à grand peine leur contenance, ils mangèrent à longues dents leur demi-sauret. Mais on ne dit pas par quels mets moins vulgaires ils en firent passer le goût !...



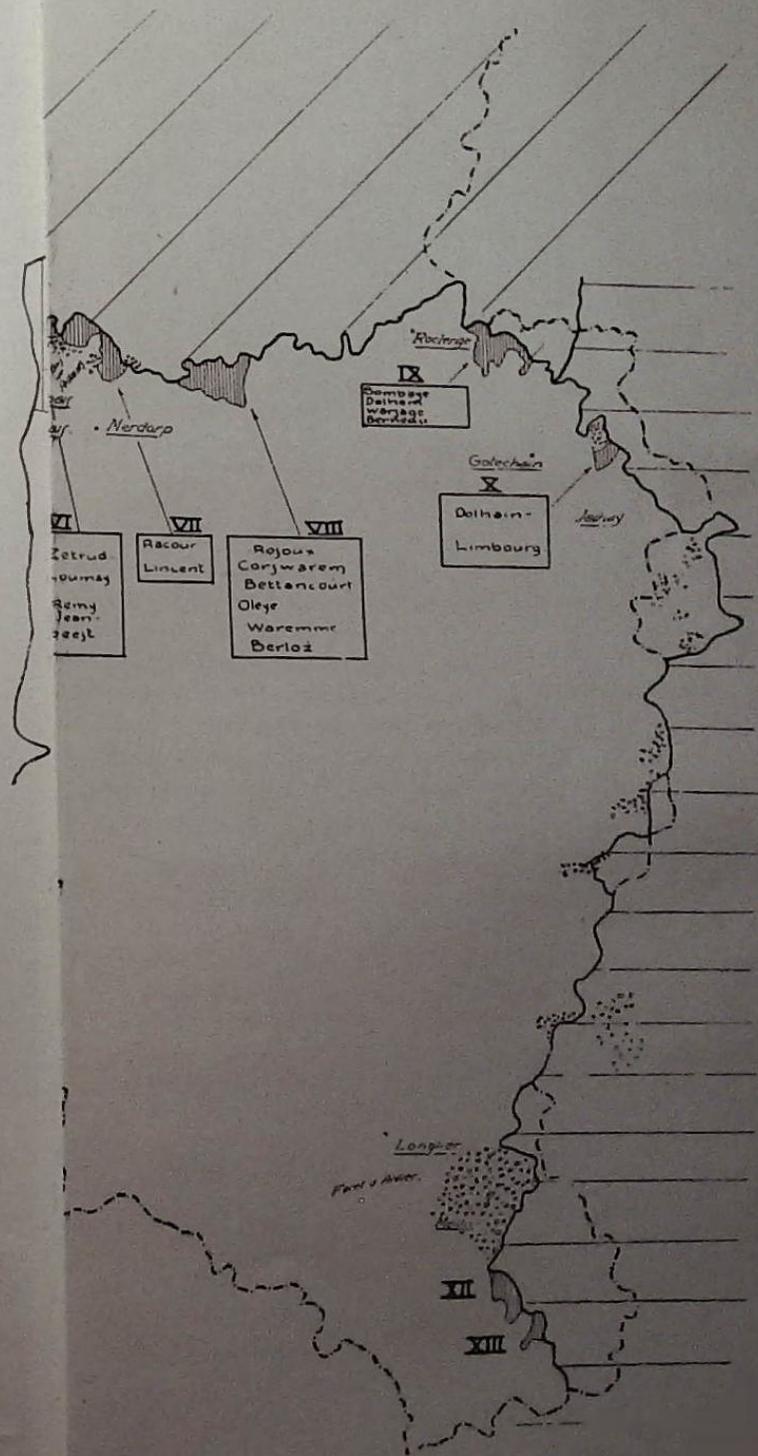
Avis.

Le concours provincial. — Rappelons à nos lecteurs que le 30 novembre prochain les travaux soumis à l'appréciation du Jury de ce concours doivent être envoyés au Service Provincial. Nous tenons des

exemplaires du Règlement à la disposition de ceux qui en exprimeraient le désir.

La réédition de la première année. — Les lecteurs qui désireraient souscrire à la réédition de la première année du Folklore Brabançon sont invités à nous envoyer *sans retard* leur adhésion. Rappelons leur que le tirage sera limité au nombre de souscripteurs.

Le prix est fixé approximativement à 15 francs.





BRABANT

